

Fédération Nationale de la
PÊCHE Mag
En France

N°2 / Mai 2008

LOISIRS



MILIEUX AQUATIQUES



PATRIMOINE PISCICOLE



ENVIRONNEMENT



> nos régions

Un pôle d'animation pêche inauguré en Charente p.19



> en actions

Anguille : une urgence européenne p.30





**Petit pêcheur ”
deviendra grand.**

Arthur le jour de ses 2 ans.



Les enfants aimeraient-ils l'école ? Quand il s'agit de l'une des nôtres, certes oui ! C'est logique, cela rappelle à tous l'école buissonnière... Car apprendre à pêcher, c'est aussi découvrir la nature et les milieux aquatiques, comprendre ce que qualité de l'environnement veut dire. Tout cela dans une joyeuse ambiance : on peut y aller à tout âge, enfant ou adulte, seul ou avec sa bande de copains. Alors, initiation ou perfectionnement, mettez-vous vite à bonne école : c'est facile, il y a des Ateliers Pêche Nature partout en France. Pour tout renseignement : www.federationpeche.fr

La pêche révèle votre nature...

> sommaire



> Edito

La Fédération Nationale de la Pêche et de la protection du milieu aquatique a un an. Un an : c'est peu et beaucoup à la fois. "Peu" parce que le temps passe vite quand on s'occupe de la pêche de loisir. "Beaucoup" quand on regarde le chemin parcouru depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et la création officielle de la FNPF le 5 février 2007. En effet, si cette première année a vu la naissance de grandes idées et de grands projets, dont le premier numéro du Pêche Mag en était la parfaite illustration, c'est surtout celle de la remontée des effectifs de pêcheurs. Pour la première fois depuis 15 ans, le nombre de pêcheurs est à la hausse. Porte drapeau de cette remontée ? Les jeunes. Le monde de la pêche compte 54% de pêcheurs mineurs supplémentaires par rapport à l'an passé. Un chiffre qui fait chaud au cœur. Car ce sont ces jeunes hommes et ces jeunes femmes qui sont l'avenir de la pêche de loisir. Ce sont eux qui nous permettront de la pérenniser dans le temps. La raison de cet engouement soudain ? La climatologie ? Le travail des milliers de bénévoles sur le terrain ? Le dynamisme des hommes et des femmes élus pour les représenter ? Quoi qu'il en soit, nous nous prêtons à penser que les actions de communication et de promotion de notre loisir n'ont pas été vaines. Cette envolée nous encourage à œuvrer encore et toujours pour ce loisir de pleine nature. Un loisir qui rappelle-le, fait vibrer dorénavant plus de 1,4 million de personnes en France.

Je suis sûr que bientôt nous vous compterons parmi nous dans cette aventure halieutique. Bonne lecture et à bientôt autour des rivières françaises.

Claude ROUSTAN
Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France



> fédération

- La fédération Nationale de la Pêche en France a un an P.3
- La première journée nationale de la pêche lancée en 2008 P.4
- Le nombre de pêcheurs augmente pour la première fois depuis 15 ans P.6-7
- Loi sur l'eau : les associations sont concernées P.8-11
- Des outils de communication pour gagner le cœur du public P.12-13

P.2 & 13



> nos régions

- Arc Méditerranéen P.16-18
- Centre et Poitou Charente P.19-21
- Seine et Nord P.22-24
- Bourgogne Franche-Comté P.25-26
- Adour-Garonne P.27

P.14 & 27



> en actions

- Dossier technique : Anguille, une urgence européenne P.30-35

P.28 & 35



> horizons

- Statistiques P.36-37
- Julien Daguillanes : Vice-champion du monde en individuel et 3^e par équipe P.38-39
- Nominations, site internet, glossaire P.40-41

P.36 & 41

La Fédération Nationale de la Pêche en France a eu un an le 5 février 2008.

Un an, ça se fête ! A l'occasion de sa première année d'existence, la Fédération Nationale de la Pêche en France a joué la carte de la transparence vis-à-vis des pêcheurs et des non pêcheurs. Une conférence de presse a été tenue, en effet, dans ses locaux parisiens le 19 mars 2008, devant les journalistes de la presse spécialisée et nationale.

Un verre de l'amitié a également été offert aux partenaires privilégiés de la FNPF au stand du salon Destination Nature, porte de Versailles, le vendredi 28 mars.



La Fédération Nationale de la Pêche en France a fêté sa première année d'existence

La conférence de presse du 19 mars dernier a été l'occasion pour le président, Claude Roustan, de faire un point sur les effectifs des pêcheurs (lire en page 7) mais aussi sur les actions mises en place durant cette première année d'existence. Et que d'actions ! Lancement d'une campagne de communication à destination du grand public (lire page 12) mais aussi aide à l'embauche aux fédérations départementales de pêche, subventions en vue de préserver le milieu aquatique ou encore modernisation de l'activité pêche (carte de pêche, création des Ateliers Pêche Nature...) : la FNPF a su assumer les nouvelles missions qui sont les siennes dorénavant.

La FNPF s'est également dotée de nouveaux professionnels, tout comme les fédérations départementales.

"Nous nous sommes engagés vers une indispensable professionnalisation de

nos effectifs, avec le recrutement d'ingénieurs, de techniciens, d'administratifs", annonçait Claude Roustan dans le premier Pêche Mag. C'est chose faite même si de nouvelles recrues doivent encore rejoindre le monde halieutique.

Les élus étaient également présents auprès du ministère afin de réfléchir aux grands enjeux de demain pour les milieux aquatiques.

Cette année a été également celle de l'augmentation des effectifs des pêcheurs en France. Climatologie, coïncidence ou résultat de la mobilisation du tissu associatif sur le terrain ? Ce résultat encourage les élus à aller encore plus loin et à approfondir ce qu'ils ont déjà entrepris.

Les enjeux de l'année 2008 ? Pérenniser les dossiers entrepris par les élus, continuer la modernisation de la pêche et faire avancer les dossiers environne-

mentaux en cours. 2007 a été, en tout état de cause, celle de l'organisation, de la réflexion et de l'innovation. 2008 sera sûrement celle de l'approfondissement et de la détermination.

> **Julie MIQUEL**
Attachée de presse



Journée Nationale de la pêche
Dimanche 1^{er} juin 2008



Le 1^{er} juin, faites-vous plaisir, allez à la pêche !
Du pêcheur en herbe à l'expert éclairé, chaque génération est sûre d'y trouver son plaisir. Toujours au cœur d'une nature authentique et enrichissante, où chacun et chacune peut se ressourcer et se distraire en toute liberté. Suggestion : emmenez aussi les copains de vos enfants, ce sera encore plus sympa ! Que de bons moments à vivre ensemble, que de souvenirs à partager ! Vous verrez : à la pêche, les journées passent bien trop vite. Pour tout renseignement : www.federationpeche.fr

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

www.federationpeche.fr La pêche révèle votre nature ...

Journée nationale de la pêche : première édition

Le dimanche 1^{er} juin, découvrez la pêche en famille auprès de pêcheurs passionnés, juste à côté de chez vous ! Voilà le but de la toute première édition de la journée nationale de la pêche.

1^{er} juin

Gâce aux fédérations départementales et aux associations locales de pêche et de protection du milieu aquatique, les curieux pourront non seulement s'initier à ce loisir de pleine nature au bord de leur rivière mais aussi comprendre l'eau et les espèces qui la peuplent. Nombreuses sont les animations prévues ce jour là dans toute la France. Marché campagnard, démonstrations, pique-nique champêtre, prêts de cannes à pêche : autant d'événements locaux qui permettront à tous de profiter pleinement de cette manifestation.

Ce moment unique est le fruit du long travail des élus de la FNPF, puisqu'il s'agit du seul jour dans l'année où il est autorisé de pêcher sans carte. Seule condition : se trouver dans l'un des lieux d'animations prévus par les pêcheurs. Précédemment, rien n'existait dans la loi. Résultat ? Certains participants, lors de précédentes manifestations, pouvaient se trouver en porte à faux vis-à-vis des garde-pêche. Pour résoudre cet épineux problème, la Fédération Nationale de la Pêche en France a demandé au ministère de l'Ecologie et de l'Aménagement durable d'acter cette manifestation. Le 30 octobre 2007, un arrêté a été pris par le ministère, conformément aux termes de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (loi du 30 décembre 2006). Désormais la journée de la pêche est une journée nationale. Aux pêcheurs de créer une véritable émulation en transmettant leur savoir. Aujourd'hui, avant même le lancement de ce moment convivial, le pari est déjà gagné. La quasi totalité des fédérations départementales y participent. Les pêcheurs, adhérents d'une association de pêche, quant à eux, attendent le public afin de transmettre... leur passion.

> **Julie MIQUEL**
Attachée de presse

Journées d'échanges techniques Périgueux 2008

Suite aux succès des premières journées d'échanges techniques "Milieux aquatiques et pêche" organisée par la Fédération nationale (FNPF) à St-Malo en octobre 2007 (Pêche Mag n°1, p.3 et 38-39), une deuxième édition est organisée en 2008 : ces journées se dérouleront à Périgueux les 14 et 15 octobre prochains. L'objectif est le même qu'en 2007 et concerne l'échange des savoir-faire acquis dans de nombreux domaines à la fois par les structures associatives du monde de la pêche mais également par l'ensemble des acteurs de l'eau

(Agence de l'Eau, Collectivités, maître d'ouvrage, bureau d'études...). Les présentations seront donc effectuées par les personnels techniques de divers organismes impliqués dans la gestion des milieux aquatiques. Elles concerneront la gestion piscicole et la restauration morphologique des cours d'eau. Ces journées s'adressent à l'ensemble du personnel technique (ingénieur, technicien, garde) et aux administrateurs des collectivités piscicoles (fédération, AAPPMA, union régionale, association migrateurs) ainsi qu'aux collectivités

publiques intervenant dans le domaine des milieux aquatiques et de la pêche (structures porteuses de contrat de rivières, SAGE-sauvegardons et gérons l'eau- et CRE-contrat restauration entretien-, Agences de l'eau, Conseils généraux et régionaux, Parcs Naturels Régionaux, CATER et services de l'Etat...).

> **Jérôme GUILLOUËT**
Responsable Technique FNPF

►► **Pour en savoir plus :**
<http://www.federationpeche.fr>
(rubrique : "actualités")



À noter

La Fédération Nationale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique est née en février 2007

- Créée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques le 30 décembre 2006, qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique, la Fédération Nationale de la Pêche a été constituée officiellement le 5 février 2007, au ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable. Elle succède à l'Union Nationale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (UNPF) qui avait été créée en 1947. Porte parole de près de 2 millions d'amateurs de pêche de loisir, la nouvelle structure est chargée de gérer de façon autonome, au niveau national, les intérêts de la pêche associative française.

• Un budget de 20 millions d'euros

Tandis que l'UNPF bénéficiait d'un budget d'environ d'un million d'euros, la FNPF comptabilise un budget de 20 millions d'euros. Ce budget émane d'une cotisation, payée par chaque personne possédant une carte de pêche. En contre partie de quoi de nouvelles missions lui ont été confiées par l'Etat. Certaines de ces nouvelles missions étaient, autrefois, remplies par un établissement public : le Conseil Supérieur de la Pêche. La FNPF doit assumer certaines fonctions de service public. La FNPF s'est aussi dotée très rapidement de professionnels. De trois salariés, dans le cadre de l'Union nationale de la pêche, il y a dix ans, la FNPF compte aujourd'hui 9 techniciens.

• Des missions d'utilité publique

L'UNPF avait pour mission principale de représenter les fédérations de pêche adhérentes. Les missions de la FNPF désormais vont beaucoup plus loin. La FNPF joue un rôle primordial dans la protection du milieu

aquatique. Le pêcheur est devenu une vigie des fleuves et des rivières, connue et reconnue par l'Etat.

Les missions de la FNPF sont :

- Assurer la promotion et la défense de la pêche de loisir en eau douce aux lignes, aux engins et aux filets,
- Participer à la protection et à la gestion durable du milieu aquatique,
- Contribuer, notamment financièrement, à des actions durables du milieu aquatique,
- Contribuer à la formation et à l'éducation à l'environnement.

• La FNPF joue un rôle historique

Des fleuves et des rivières "propres" d'ici à 2015 : voilà l'objectif principal de la loi sur l'eau européenne. La FNPF s'inscrit dans ce cadre historique et doit jouer un rôle actif. C'est pourquoi les représentants des pêcheurs français sont présents aux réunions de travail gouvernementales.

Sa collaboration avec les instances supérieures ne s'arrête pas là ! La FNPF travaille également avec le groupe d'études Pêche et Milieux Aquatiques de l'Assemblée Nationale. Elle est représentée au sein du Conseil d'administration de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et elle est membre de toutes les instances françaises concernées par la protection des milieux aquatiques tels que le Comité National de l'Eau, les Comités de bassin, les Agences de l'eau...

La FNPF est présente au niveau européen dans le cadre de l'association Faune et Développement Durable et du Conseil Européen Consultatif pour les Pêche Intérieures et au plan international en participant aux travaux de la World Recreational Fisheries Conference.

Les chiffres 2006-2007

Ventes de cartes de pêche : + 4,86 %

Le nombre de pêcheurs réaugmente dès l'application de la loi sur l'eau



Nous sommes en train de développer une pêche moderne et dynamique

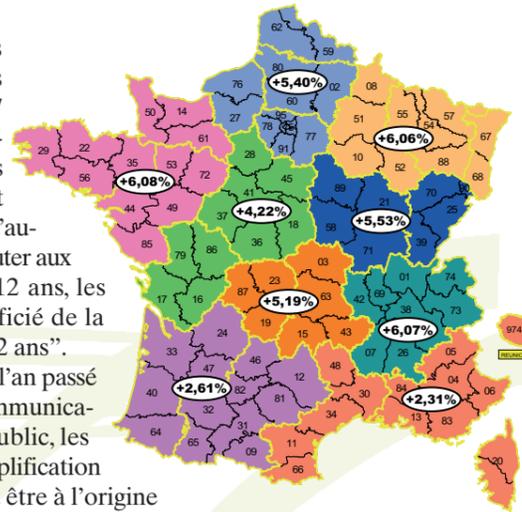
Claude Roustan, Président de la FNPF (20/02/08, réunion de travail des Agents de Développement, Maison de la Mutualité à Paris)

2007, une année de grand crû chez les pêcheurs ? C'est à croire au vu des bons résultats concernant le nombre de cartes vendues l'an passé dans toute la France. Après quatorze années de baisses successives, le nombre de pêcheurs augmente enfin.

On compte désormais, hors plan d'eau, 1 405 658 pêcheurs en 2007, contre 1 340 567 pêcheurs en 2006, soit une augmentation de 4,86%. Chez les jeunes pêcheurs la hausse est même de 54,52 % ! Un chiffre d'autant plus important qu'il faut ajouter aux 159 364 mineurs de plus de 12 ans, les 222 928 enfants qui ont bénéficié de la carte "Découverte moins de 12 ans". Les journées "ensoleillées" de l'an passé mais aussi la campagne de communication à destination du grand public, les Ateliers pêche nature et la simplification des cartes de pêche pourraient être à l'origine de cette belle remontée. A ces actions, s'ajoute, bien évidemment, le travail des élus et des salariés des Fédérations départementales sur le terrain et de la FNPF.

Une pêche dynamique qui attire, comme disait la chanson, les "cheveux blonds, les cheveux blancs"...

> **François LE SAGER**
Trésorier de la FNPF



Témoignage

M^{me} Frédérique Massat, députée de l'Ariège, reçoit sa carte de pêche "Découverte Femme" 2008



Mme Frédérique Massat et M. Jean-Paul Icre

La date de l'ouverture de la pêche coïncidait cette année avec la Journée internationale de la Femme : le 8 mars dernier, la Fédération de l'Ariège a saisi l'occasion pour offrir la toute nouvelle carte pêche "Découverte Femme" à la députée ariégeoise, Mme Frédérique Massat. La carte lui a été remise par M. Jean-Paul Icre, Président de la Fédération départementale. Pour M^{me} Massat, "ce cadeau est une incitation à retrouver les plaisirs de ce loisir pêche qu'elle pratiquait dans son enfance".

Cette rencontre a eu lieu dans les locaux de la Fédération à Foix et a permis des échanges fructueux entre les dirigeants départementaux et M^{me} Massat sur les missions de la Fédération en matière de protection des cours d'eau. Très attentive aux inquiétudes de la Fédération en ce qui concerne les projets de micro-centrales, M^{me} la députée a affirmé sa volonté d'être "un relais auprès des autorités compétentes au sein de l'Assemblée Nationale". L'Ariège serait ainsi le premier département dont une femme élue au Palais Bourbon détiendrait une carte de pêche "Découverte Femme" : une heureuse initiative pour la promotion de la pêche pour toutes... et tous !

> **Christian LEBON**
FDAAPPMA 09

Chiffres cartes de pêche

Comparatif 2006-2007

Cartes majeurs
2006 : 1 026 504 cartes
2007 : 1 028 364 cartes
Augmentation de 0,18%

Cartes jeunes (de 12 à 18 ans)
2006 : 103 138 cartes
2007 : 159 364 cartes
Augmentation de 54,52%

Il faut noter également qu'un nouveau produit est apparu en 2007, la carte « découverte moins de 12 ans » qui permet à des mineurs de moins de 12 ans de découvrir la pêche lors des ateliers pêche nature. 222 928 jeunes en ont bénéficié en France.

Cartes Vacances
2006 : 56 944 cartes
2007 : 57 085 cartes
Augmentation de 0,25%

Cartes journalières
2006 : 153 981 cartes
2007 : 160 845 cartes
Augmentation de 4,46%

Cartes migrateurs
Cartes 2006 : 4 520
Cartes 2007 : 4 761
Augmentation de 5,33%

Supplément pour les engins et filets (permet de pêcher la truite)
Supplément pris en 2006 : 6 339
Supplément pris en 2007 : 6 182
Diminution de 2,48%

Total pêcheurs (sans les suppléments spécifiques telles que les suppléments migrateurs, engins et filets et plan d'eau)
Cartes 2006 : 1 340 567 cartes
Cartes 2007 : 1 405 658 cartes
Différence de 65 091 cartes, soit 4,86% d'augmentation totale.

Total cartes et suppléments (hors plan d'eau)
Cartes 2006 : 1 351 426
Cartes 2007 : 1 416 601
Différence de 65 175 cartes
soit 4,82% d'augmentation

- Départements à forte augmentation**
- Le Nord (59) avec 326,53% d'augmentation de jeunes pêcheurs (la plus forte progression) : 1 440 jeunes pêcheurs en 2006 ; 6 142 en 2007.
 - L'Aisne (02) avec 126,75% d'augmentation de jeunes pêcheurs : 1 088 jeunes pêcheurs en 2006 ; 2 467 jeunes pêcheurs en 2007.
 - L'Ardèche (07) avec 118,10% d'augmentation de jeunes pêcheurs : 1 050 jeunes pêcheurs en 2006 ; 2 290 jeunes pêches en 2007.

Depuis 1993 le nombre de cartes de pêche diminuait de 3 à 4%, chaque année.



Chaque année, le nombre de pêcheurs diminuait de 3 à 4%. Si nous continuions à ce rythme là, la pêche associative allait disparaître. Une disparition préjudiciable à la protection du milieu aquatique : les pêcheurs sont en effet les vigies des rivières

François Le Sager, Trésorier de la Fédération Nationale de la Pêche et de la protection du milieu aquatique (20/02/08, réunion de travail des Agents de Développement, Maison de la Mutualité à Paris)

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Rapport de mise en œuvre de l'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale a rendu public un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la loi sur l'eau. Une place toute particulière est accordée à la place de loisirs et à ses missions de protection des milieux aquatiques.

Principales conclusions du rapport concernant "l'eau et les milieux aquatiques"



Un an après la "loi sur l'eau" (30/12/2006), un rapport d'application a été rendu public par l'Assemblée nationale.

Pourquoi un tel rapport ?

L'objet de ce rapport était de répondre au règlement intérieur de l'Assemblée qui exige, qu'après écoulement d'un délai de six mois depuis la publication d'une loi nécessitant des mesures d'application, un rapport de mise en œuvre soit rédigé par son rapporteur. Quoiqu'un peu tardif, ce rapport met en relief le travail du Gouvernement sur une loi qui exigeait 77 textes réglementaires dont 48 ont déjà fait l'objet d'une publication. Environ 12 textes devraient très vite déboucher sur une publication.

L'avis de la FNPF

Le rapport s'est largement appuyé sur des auditions des acteurs de l'eau dont la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF) qui a transmis une note interpellant la commission sur deux thèmes :

- la violation de l'esprit et du contenu de la loi par le décret eaux closes du 15 mai 2007 ;
- la nécessité de réécrire deux articles de valeur législative, l'un créant le statut d'agent de développement (L.437-13 CE), l'autre instaurant une information de la FDAAPPMA sur les "installations, ouvrages, travaux et activités" (IOTA) de nature à détruire certaines zones vitales du patrimoine piscicole (L. 214-3 du Code de l'environnement).

>> (Suite p. 10)



Un an après la "loi sur l'eau", un rapport d'application a été rendu public par l'Assemblée nationale.

> à noter

- Principales conclusions du rapport concernant "l'eau et les milieux aquatiques", page 9
- Publication de la circulaire "eaux closes", page 10
- Principales conclusions du rapport concernant "la pêche", page 11
- Le partage du droit de pêche en cas de subventions accordées à des propriétaires riverains, pages 10-11

Montant de la RMA : "Redevance Milieu Aquatique"

- due par les pêcheurs titulaires de la carte annuelle
- fixé, partout en France, à 8,80 € (= 88 % du plafond maximum prévu, soit 10 €).

1. La délimitation des zonages "L.432-3 CE"

Le rapporteur, rappelant les débats au Parlement sur le décret d'application de l'article L.432-3 CE relatif aux destructions de frayères, souhaite que les critères d'identification des zones protégées soient souples.

Rappelons que ce décret, non encore publié, permettra le recensement des zones protégées (zones de frayères, d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole) par un délit pénal sanctionnant de 20 000 € leur destruction.

Ce décret confirme la consultation des Fédérations de pêche à l'occasion de ces inventaires qui devront être réalisés au plus tard le 30 juin 2012.

Le volet préventif de la destruction de ces zones a été intégré à la nomenclature des IOTA de la loi sur l'eau en exigeant une autorisation au-delà de la destruction de 200 m² et une déclaration en deçà. Soumis au Comité National de l'Eau (CNE), il est en cours de signature avant publication.

La délimitation de ces zones pour l'application du délit institué ne sera pas neutre sur d'autres dispositions du Code de l'environnement intéressant tout particulièrement les Fédérations de pêche. On peut notamment citer :

- l'article L.214-3 CE organisant une information de la FDAAPPMA des autorisations IOTA de nature à détruire les frayères ou les zones d'alimentation et de croissance du patrimoine piscicole ;
- l'article L.216-5 CE permettant aux FDAAPPMA d'être destinataires des procès verbaux d'infraction à la loi dès lors que celle-ci a pour conséquence de détruire les frayères, les zones de croissance et d'alimentation.

2. Des redevances globalement inférieures aux prévisions

Le rapport compare les taux et montants des différentes redevances des agences par bassin faisant ainsi apparaître les fortes disparités par rapport au plafond exigible.

Rappelons que la LEMA a consacré sept redevances :

- redevance pour pollution (domestique et non domestique),
- redevance pour modernisation des réseaux de collecte (rejets des eaux usées),
- redevance pour pollutions diffuses,
- redevance pour prélèvements sur la ressource en eau,
- redevance stockage d'eau en période d'étiage,
- redevance obstacle,
- redevance pour protection du milieu aquatique.

Le montant total des redevances s'établit pour 2008-2012 à 11,5 milliards d'euros contre une estimation à 14 milliards d'euros au moment du vote de la loi, ce que les rapporteurs déplorent. Il est à noter que les Agences Seine Nord et Rhône Méditerranée Corse collectent à elles seules la moitié de ces redevances totales.

Publication de la circulaire "eaux closes"

Par circulaire du 29 janvier 2008 relative à la définition des eaux closes (modalités d'application des articles L. 431-4 et R.431-7 du Code de l'environnement) le ministère de l'Ecologie est venu préciser le dispositif législatif et réglementaire définissant les eaux closes.

- Un dispositif d'interception du poisson tel qu'une grille ne saurait à lui seul emporter qualification en eau close. Il est

d'ailleurs rappelé que le Code de l'environnement en son article L. 436-6 punit d'une amende de 3 750 euros le fait de placer un barrage, appareil ou établissement quelconque de pêche ayant pour objet d'empêcher entièrement le passage du poisson ou de le retenir captif.

- Les règles du Chapitre 2 du Titre 3 relatives à la préservation des milieux aquatiques sont applicables aux eaux closes : - est interdite l'introduction d'espèces

susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques ;

- est exigée une autorisation administrative d'introduction des espèces non représentées (L. 432-10 1° et 2° CE). En revanche, les eaux closes peuvent être "alevinées" avec des brochets, perches, sandres et black-bass ;

- est interdit le repeuplement des eaux closes non exécuté conformément à l'article L. 432-12 qui exige que les poissons proviennent d'établissements agréés.

subventions en vue de satisfaire leur obligation d'entretien des cours d'eau, est actuellement en cours de signature. Rappelons que ce décret allège et simplifie considérablement la procédure.

Elle est l'occasion inespérée de mettre en place des espaces de concertation

avec les propriétaires riverains et leurs associations représentatives, les syndicats de rivière, les principaux financeurs publics et notamment le conseil général et les agences de l'eau.

> Hamid OUMOUSSA
Responsable du Service Juridique FNPF



Le rapporteur craint que cette notion introduise des risques de contentieux obérant ainsi la volonté initiale des parlementaires.

- Le nouveau critère tiré du passage naturel du poisson devra trouver application sans incidences sur les lacs naturels et les voies navigables ainsi que leurs annexes qui resteront des eaux libres.

- Les services de l'Etat n'ont pas à se prononcer sur la qualification juridique des plans d'eau notamment dans le cadre des procédures IOTA de la loi sur l'eau. De telles positions seraient en effet certainement censurées par la juridiction administrative dès lors qu'il s'agit de délimiter un secteur géographique à l'intérieur duquel le poisson est susceptible d'être qualifié de chose appropriée relevant de la compétence du juge judiciaire.

Le partage du droit de pêche en cas de subventions accordées à des propriétaires riverains.

Soumis à la consultation du Comité National de l'Eau du mois de février 2008, le projet de décret organisant le partage du droit de pêche avec les propriétaires riverains ayant bénéficié de

Principales conclusions du rapport concernant "la pêche"

1. Dispositions en cours de publication : refontes réglementaires

Le rapporteur regrette que le décret d'application de l'article 90 de la LEMA, utile aux statuts des FDAAPPMA, ne soit pas encore paru risquant ce faisant de contrarier l'organisation de ces dernières (ce texte a été adopté par le Comité National de l'Eau en février 2008 ; sa publication est imminente).

Ce décret prévoit la refonte de nombreuses dispositions réglementaires parmi lesquelles :

- l'opposabilité des plans départementaux de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles réalisés par les FDAAPPMA à ceux des AAPPMA. Ces derniers doivent en effet être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans ;
- le président et le trésorier continuent d'être soumis à l'agrément préfectoral ;
- la commission spécialisée introduite par la LEMA et devant se prononcer préalablement à toute décision relative à la pêche amateur aux engins et aux filets est composée de trois délégués désignés par l'association des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et deux délégués

des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA), Le projet de décret décide également qu'un règlement intérieur déterminera en tant que de besoin les modalités d'application des statuts de la FDAAPPMA notamment au titre des obligations des AAPPMA.

2. Dispositions publiées mais nécessitant une réécriture : "eaux libres" et "eaux closes"

La LEMA a singulièrement modifié le critère de distinction des "eaux libres" et des "eaux closes". En effet, c'est le passage naturel du poisson qui constitue dorénavant l'élément qualifiant de ces dernières. Rappelons que l'intérêt décisif de cette délimitation entre les eaux libres et les eaux closes réside dans la différence de statut juridique : les premières sont intégralement soumises à l'ensemble de la loi sur la pêche là où les eaux closes sont partiellement soumises à l'emprise de cette dernière.

Cette nouvelle orientation exigeait un décret précisant plusieurs points au nombre desquels les "critères pris en compte pour la détermination des eaux closes" (article 89 de la LEMA).

Celui-ci, publié le 15 mai 2007, qualifie d'eau close tout fossé, canal, étang, réservoir ou autre plan d'eau dont la configuration, qu'elle résulte de la disposition des lieux ou d'un aménagement permanent de ceux-ci, fait obstacle au passage naturel du poisson. Le rapporteur constate l'inadéquation entre l'esprit et la lettre de la loi et le contenu du décret du 15 mai 2007. En effet, au-delà des grilles explicitement exclues par le décret de la liste des ouvrages de nature à permettre une qualification en eaux closes, le législateur a, en réalité, voulu écarter toute "intervention humaine" devant se traduire par une modification de la configuration naturelle des eaux.

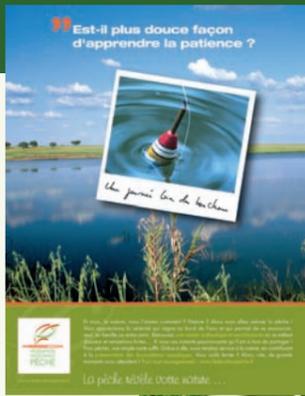
Ce faisant, la référence "aux ouvrages permanents" dans le décret entrepris est surprenante dès lors que les écluses, déversoirs, digues... sont susceptibles d'emporter une qualification en eaux closes en violation de l'esprit et du contenu de la loi.

Le rapporteur rappelle opportunément que le nouveau critère assis sur le poisson devait être contrebalancé par une appréciation assise sur la seule configuration naturelle des lieux à l'exclusion des interventions humaines.

> à noter

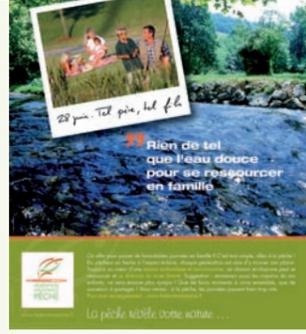
Ce rapport est en libre consultation sur l'internet <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i0626.asp>





Campagne de publicité presse et radio

- L'objectif de cette nouvelle campagne : séduire et donner l'envie d'aller pêcher à un public néophyte. Femmes, enfants, jeunes mais aussi citadins sont les publics privilégiés par la campagne nationale, diffusée via la radio ou des magazines.
- Du côté des pêcheurs avertis, la FNPF leur dédie une affiche publicitaire, qui valorise le rôle incontournable des pêcheurs en matière de gestion, de protection et de valorisation des milieux aquatiques. Les Fédérations départementales bénéficient de cette nouvelle campagne qu'elles adaptent à leurs événements locaux.



Pêche Mag

Pêche Mag, revue semestrielle (le premier est paru en novembre 2007), est le moyen de faire connaître et reconnaître les actions engagées par les Fédérations nationale et départementales dans le cadre de la gestion, la protection des milieux et de la promotion du loisir pêche. La prochaine édition sera publiée en novembre 2008.



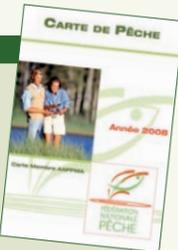
Un livre référence pour les pêcheurs et les non pêcheurs

- Un beau livre de référence sur les techniques de pêche et les poissons que l'on garde et que l'on regarde : voilà l'objectif de ce premier ouvrage édité par la FNPF, tiré à 50 000 exemplaires.
- Un poster sur les poissons des rivières a également été conçu. Autant d'objets qui permettent au grand public de mieux comprendre les milieux aquatiques et les espèces qui y vivent.



Une pêche davantage accessible, ouverte aux familles

Création d'une carte "Découverte mineurs de moins de 12 ans", simplification des cartes de pêche en 2007 ou encore la création des "Pass Pêche" et d'une carte "Découverte femme" en 2008 : ces actions, menées conjointement avec la mise en place des Ateliers Pêche Nature, ont permis, et permettront, de s'adresser à un public nouveau et de pérenniser le public présent. Ces nouveaux produits ont créé un terrain propice à générer des liens sociaux et intergénérationnels. Avec la pêche, toute la famille est au bord de l'eau !



Actions de communication

Près de 5 % de cartes de pêche supplémentaires en 2007 : les actions de communication entreprises depuis un an y sont pour quelque chose. Avec trois cibles : grand public, interne et institutionnelle.

Près de 5 % de cartes de pêche supplémentaires en 2007 ! Sous l'impulsion de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique, la pêche associative française peut se targuer d'avoir renversé la tendance à la baisse du nombre de pêcheurs en France.

C'est la première fois depuis quatorze ans, que les effectifs sont en nette augmentation aujourd'hui, surtout chez les jeunes. La raison ? Les pêcheurs y voient le résultat du formidable dynamisme du terrain et le vent d'un souffle nouveau qui parcourt le monde de la pêche en France.

En effet, la loi du 30 décembre 2006 (dite « loi sur l'eau ») ayant donné à la FNPF des moyens financiers, de grandes actions de conquête et de reconquête du public ont été lancées, dès mars 2007. Un an après, la FNPF renforce ses actions de communication et souhaite les amplifier.

promotionnels : l'année 2007 a été riche en nouveautés. 2008 ne sera pas en reste non plus.

En effet, comme l'an passé, les trois cibles privilégiées de la communication de la FNPF, "grand public", "institutionnelle" et "interne", restent en ligne de mire. Les enjeux sont également les mêmes : reconquérir les effectifs en baisse depuis plus de 14 ans (-31,10 %, selon le Conseil Supérieur de la pêche, statistiques 1993-2006) et moderniser et dynamiser les structures associatives.

Les bons résultats des ventes de cartes de pêche (lire pages 6 et 7) encouragent d'ailleurs les élus de la FNPF à persévérer dans cette voie et de poursuivre leurs actions. C'est pourquoi aux nouveautés de l'an passé, qui seront renforcées cette année, s'y ajoutent de nouvelles à destination du grand public. Un petit tour de table s'impose.

> Contacts

- Service communication/Presse FNPF. Tél 01 48 24 96 00
- Diane Lesage
- Julie Miquel

Des campagnes et des outils ciblés

Mise en place d'une revue semestrielle, d'une campagne publicitaire à destination du grand public, d'une charte graphique, d'un nouveau logo, d'objets

“ C'est la première fois depuis quatorze ans, que les effectifs sont en nette augmentation aujourd'hui, surtout chez les jeunes ”

Le site Internet

Le site Internet évolue de jour en jour. Aujourd'hui, l'internaute peut faire connaissance avec la FNPF, son rôle et ses missions. Il peut accéder à l'ensemble des sites départementaux via la carte de France, située sur la page d'accueil du site (voir page 40). D'autres évolutions apparaîtront prochainement comme la mise en avant des Ateliers Pêche Nature. Apparaîtra également une lettre d'information pour aviser rapidement les pêcheurs des dernières réglementations en cours et de l'actualité urgente du monde de la pêche.



La FNPF renforce sa présence auprès du grand public

• La FNPF a participé pour la première fois à un salon touristique à destination du grand public, le salon Destination Nature, du 28 au 30 mars dernier, porte de Versailles, à Paris. Séduire et donner envie d'aller à la pêche à un public captif, tel était l'objectif de ce salon. D'autres projets sont en cours afin de valoriser, par ce biais, le monde de la pêche.

• Les pêcheurs ont enfin leur journée nationale ! En 2008, le 1^{er} juin, c'est la toute première édition qui va être inaugurée (voir page 4). Le but ? Permettre à tous ceux qui le souhaitent de découvrir accompagné d'un ami pêcheur, le temps d'une journée, gratuitement, ce loisir de pleine nature. Un événement organisé conjointement dans toutes les Fédérations Départementales : un dynamisme qui, on l'espère, attirera de nouveaux pêcheurs dans nos rangs. La FNPF ne manquera pas de tenir informés ses partenaires et les pêcheurs du résultat de cette grande première.



> nos régions

ARC MÉDITERRANÉEN / CENTRE POITOU-CHARENTE / SEINE ET NORD / BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ / ADOUR GARONNE



Au travers d'une douzaine de reportages en régions, nous verrons comment les fédérations départementales de pêche se positionnent comme des maîtres d'ouvrage pour le compte des conseils régionaux, des conseils généraux, des syndicats de rivières, des agences de bassins etc. Dans chaque numéro de Pêche Mag, nous irons visiter quatre ou cinq régions en montrant sur le terrain quelles actions sociales, techniques, politiques, écologiques peuvent être déployées par les "pêcheurs", au service de la "protection des milieux aquatiques".

Sommaire

> Actu

En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère automatiquement à l'une des 4020 associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA). Celles-ci sont réunies en 93 fédérations départementales, essentiellement en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique aux associations. Ces fédérations départementales sont elles-mêmes rassemblées au sein de neuf Unions Régionales situées au cœur des six bassins hydrographiques français.

URFAM

- Union Régionale des Fédérations de l'Arc Méditerranéen
 - Hautes-Alpes..... p.16
 - Pyrénées-Orientales..... p.17
 - Basse-Durance..... p.18

URFCPC

- Union Régionale des Fédérations du Centre et du Poitou-Charente
 - Charente..... p.19
 - Eure-et-Loir..... p.20
 - Loir-et-Cher..... p.21

URFPBSN

- Union Régionale des Fédérations de Pêche des Bassins de la Seine et du Nord
 - Seine-et-Marne..... p.22
 - Seine-Maritime..... p.23
 - Nord..... p.24

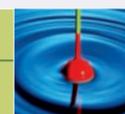
URBFC

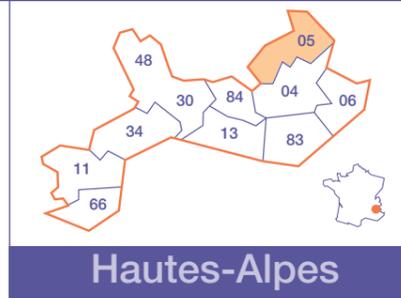
- Union Régionale Bourgogne Franche-Comté
 - Côte d'Or..... p.25
 - Haute-Saône..... p.26

UFBAG

- Union des Fédérations du Bassin Adour Garonne
 - Dordogne..... p.27

> nos régions





Adoux Des Foulons (Le Drac) Rétablissement de la libre circulation piscicole

Adoux des Foulons, localisé sur la commune de St-Jean – St-Nicolas forme une zone d'intérêt écologique patrimonial majeur (classé en première catégorie piscicole : truite fario, chabot ; zone de frayère active notamment pour la truite fario).

Cependant ce secteur était victime d'un comblement important, ce qui réduisait sa surface en eau, en raison de l'accumulation de limons, de sable et de débris végétaux. Ce comblement était lié à la présence de deux gués busés qui bloquaient le transit solide des sédiments vers l'aval. Ces deux ouvrages constituaient aussi une entrave à la libre circulation piscicole, empêchant la remontée des géniteurs de truite fario du Drac vers cet adoux.

L'AAPPMA de Chabottes qui est titulaire des droits de pêche et la Fédération départementale ont engagé un ambitieux pro-



Retour à la libre circulation piscicole.

gramme de restauration et de réhabilitation paysagère et hydraulique, puis de valorisation piscicole de ce parcours remarquable. En effet, les actions concernant la réhabilitation des adoux sont classées en première urgence dans le contexte "Drac amont" du PDPG des Hautes-Alpes. Après avoir contacté l'administration (DDAF), les travaux de destruction de



Passerelle terminée.

gués n'ont nécessité qu'une procédure de déclaration simplifiée. Les travaux ont débuté en septembre 2007 avec la destruction du premier ouvrage infranchissable et se termineront au printemps 2008 par le démantèlement du second ouvrage. Les deux gués busés sont remplacés par des "passerelles", étudiées pour ne pas avoir d'emprise sur le fond de l'adoux, ce qui facilitera le transport des sédiments vers l'aval, augmentera la surface en eau dans l'adoux, diversifiera l'habitat piscicole et rendra franchissable ce passage par les poissons, notamment vers leurs zones de frayères. La population de truite fario recolonisera près d'un kilomètre en linéaire d'adoux présentant une granulométrie et une hydrologie favorable à sa reproduction.



Seuil busé avant travaux : altération de la libre circulation piscicole.

> Contacts

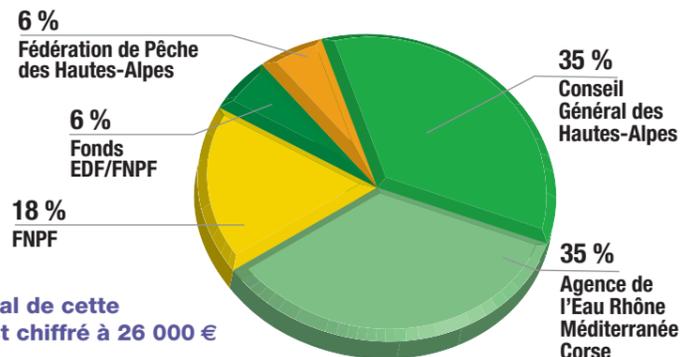
• Fédération des Hautes-Alpes
David Doucende
Rue Cadet de Charente - 05000 Gap
Tél : 04 92 53 54 71
federation.peche05@wanadoo.fr

Pourquoi restaurer les adoux ?

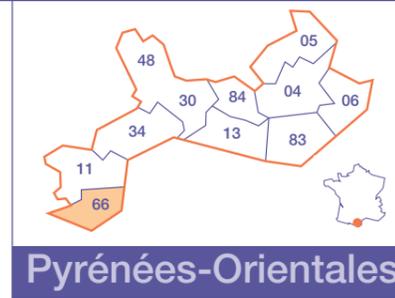
Les adoux sont des milieux riches du point de vue de la faune et de la flore, constituant une mosaïque d'écosystèmes complexes, riches et devant être préservées pour les générations futures.

Ces adoux jouent notamment le rôle de frayère pour la truite fario et de nurserie pour les alevins. En cas de crue ou d'étiage, ces milieux permettent la survie de nombreuses espèces et constituent des zones de refuge.

Dans les bassins versants de torrents de montagne à forte pente et à forte hydraulité, la préservation ou la réhabilitation des annexes hydrauliques que représentent les adoux est une priorité environnementale.



Le coût global de cette opération est chiffré à 26 000 €



Pyrénées-Orientales

En période de débit réservé, la majeure partie des sous berges sont exondées. Il convenait donc de re-créer des sous-berges exploitables par les poissons quel que soit le niveau d'eau et de diversifier la granulométrie et les types d'écoulement.



Création de parcours et restauration du milieu Renouveau de la pêche sur La Têt

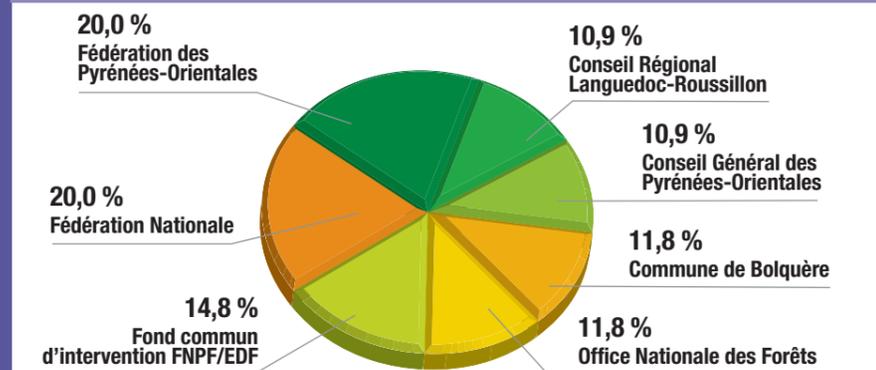
Au milieu du département coule La Têt : sa vallée est la plus importante des Pyrénées-Orientales, représentant le tiers du département. Mais les pêcheurs n'y trouvent pas toujours satisfaction. Les règlements spécifiques ne sont pourtant pas légion et l'espace disponible est important, même s'il manque un peu d'entretien...

C'est l'incidence des exploitations hydro-électriques qui pénalise ce cours d'eau en de nombreux endroits. Ce constat déjà effectué dans le plan de gestion piscicole et halieutique des Pyrénées-Orientales (PDPG et PDPL) est aggravé par un déficit de parcours dédiés à la pêche sportive en zone salmonicole.

C'est donc en raison d'une retenue de barrage, à Vinça, que la Têt est partagée en deux secteurs. La partie amont de cette vallée voit en outre son régime hydrologique naturel fortement modifié par la présence de nombreuses centrales hydro-électriques. La première prise d'eau est constituée par le barrage des Bouillouses, plan d'eau célèbre pour sa population de truites arc-en-ciel acclimatées depuis les années 30. Des sites stratégiques ont été repérés pour tenter de restaurer le milieu et y développer l'halieutisme, de façon douce, raisonné et dans le respect des équilibres biologiques existants.

La Fédération de pêche (maître d'ouvrage), en partenariat avec l'Office National des Forêts, a réalisé de petits aménagements piscicoles, en matériau bois, sous forme de petits seuils, de déflecteurs de courant et de sous berges artificielles (voir encadré).

Coût total de l'opération : 42 369,51 €



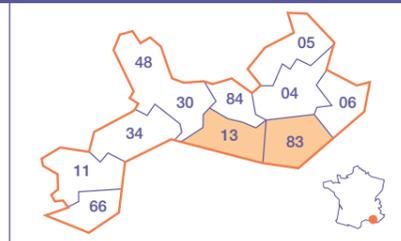
Conception des aménagements : FDPPMA 66 et SD 66 de l'ONEMA
Maîtrise d'ouvrage : FDPPMA 66
Travaux : Office National des Forêts de La Cabanasse
Maîtrise d'œuvre conjointe : Direction technique de la Fédération de pêche 66 et Unité Spécialisée Travaux / Expertise de l'ONF

Ces aménagements sont destinés à minimiser l'incidence des variations de niveau d'eau sur l'habitat des poissons : ces marnages proviennent de l'exploitation hydro-électrique et par les lâchers estivaux (destinés à soutenir l'étiage depuis le lac des Bouillouses pour l'irrigation dans la plaine du Roussillon). Un habitat piscicole de meilleure qualité se traduira à terme par le retour d'une population de truites équilibrées et autonomes, et une augmentation de la densité de truites capturables, disponibles pour les pêcheurs à ligne. Après un an de mise en réserve, le parcours sera ouvert à la pêche "no kill", selon un cahier des charges servant de label dans notre départe-

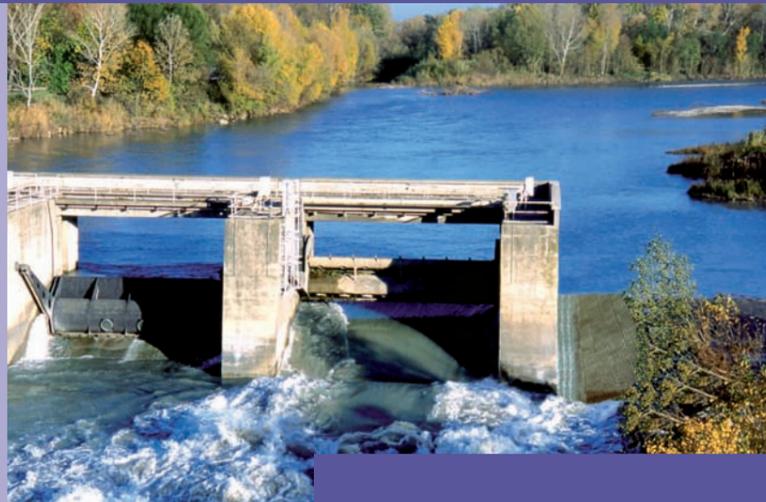
ment. Il sera ensuite ouvert à la pêche "tous modes légaux avec prélèvement" tous les trois ans, au moins pendant un an, en se fondant sur le principe des "réserves actives" (pêche autorisée sans prélèvement). Un suivi annuel est prévu, à la fois des aménagements "expérimentaux" (solidité, fonctionnement) et de la population piscicole (efficacité du dispositif).

> Contacts

• Fédération des Pyrénées-Orientales
Résidence du Belvédère Bât C1
Rue des Calanques - 66000 Perpignan



Basse-Durance



Barrages de Bonpas et Mallemort

Deux passes à anguilles installées en Basse-Durance avec le soutien d'EDF

La création de deux ouvrages de franchissement pour la migration de montaison des anguilles, sur les barrages de Bonpas et Mallemort s'inscrit dans un objectif d'amélioration de la franchissabilité des ouvrages hydrauliques dans la partie aval de la Durance.

Comme dans l'ensemble de l'Europe, les populations d'anguilles du bassin du Rhône ont fortement régressé depuis la fin des années 1980. Même si la population d'anguilles du bassin du Rhône a fortement régressé depuis près de vingt ans, les échantillonnages réalisés sur la Basse-Durance ont cependant mis en évidence la présence d'anguilles en aval du barrage de Mallemort.

La reconquête des axes de vie

Les passes à anguilles avaient été identifiées comme axe fort du contrat de rivière du Val-de-Durance. Elles contribuent également à répondre aux orientations du schéma départemental d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) en matière de reconquête des axes de vie pour les poissons migrateurs, adopté en novembre 2000. MM. Daniel Conte, président du syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), Philippe Lalauze, président de l'Association régionale des fédérations de Provence Alpes Côte d'Azur pour la Pêche et la protection du milieu aquatique, et Bernard Mahiou, directeur d'EDF Production Méditerranée, ont ainsi inauguré fin 2003 deux passes à anguilles sur les barrages de Mallemort et Bonpas.

Un partenariat reconduit

Celle de Bonpas est constituée de dalles à plots sur le seuil de la prise d'eau agricole du barrage, exploité par EDF (canaux d'irrigation d'Avignon et de Châteaurenard). Celle de Mallemort est constituée d'une rampe inclinée, revêtue d'un tapis brosse (voir encadré). EDF a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'étude et de la réalisation de ces aménagements : le partenariat prévoit en outre, pendant une durée reconduite de trois ans, le comptage et le suivi des populations à Mallemort, assurés par l'association des fédérations de pêche (163 anguilles en 2004, 49 en 2006 et 522 en 2006). L'étude et la réalisation de ces différents aménagements représentent un investissement de 83 000 €, auquel s'ajoute 38 000 € pour le suivi des populations, le tout financé par EDF à 60 %, les pêcheurs associatifs ne participant pas au financement.

> Divers dispositifs de passes à anguilles

L'anguille est capable de ramper sur certains substrats humides, en général rugueux ou revêtus de végétation. Ce mode de déplacement est très sélectif en fonction de la taille des individus, du débit du cours d'eau et d'obstacles spécifiques (chutes de faible hauteur, passage sur des déversoirs sans hétérogénéité de l'écoulement...). Des dispositifs artificiels ont donc été développés, adaptés au comportement de reptation des jeunes anguilles.

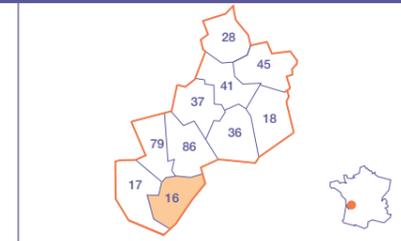


Système "de dalles à plots"

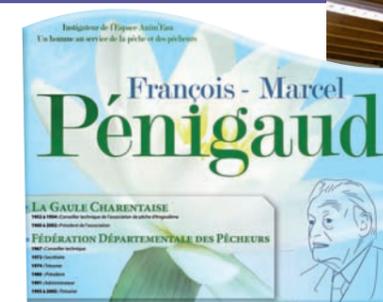
Chenal revêtu de dalles munies de plots en béton de 4 cm de hauteur et 5 cm de circonférence à la base
 • les jeunes anguilles remontent le chenal en rampant entre les plots, dans un faible écoulement d'eau.

Système "à brosses"

Rampe inclinée, revêtue d'un tapis brosse et alimentée en eau par pompage avec un débit de quelques litres par seconde
 • les anguillettes remontent par reptation : elles sont recueillies dans un vivier, au sommet de la retenue (comptage des individus) et sont ensuite remis en rivière par la main de l'homme en amont du barrage.



Charente



Sensibilisation du public

Inauguration d'Anim'Eau, pôle d'animation pédagogique et ludique

Pôle pédagogique, parcours ludique, passerelles sécurisées ou encore initiation à la pêche : les jeunes bénéficient d'un nouveau pôle d'animations en Charente

Visionnaire

François-Marcel Pénigaud, président de la Fédération, puis trésorier, président de l'AAPPMA "La Gaule Charentaise" (association de pêche d'Angoulême) décédé en 2002, était un homme visionnaire qui a voulu cette salle sur les bords de la Touvre (belle rivière du royaume de François I^{er}) tout en l'intégrant dans le milieu urbain de la commune de Gond-Pontouvre, tout près d'Angoulême. Une pré-inauguration avec les AAPPMA avait été organisée le 2 juin 2007.

Un investissement conséquent

Cette réalisation, d'un coût de 255 000 € a été financée par le Conseil régional

“ Nous avons un superbe outil de sensibilisation auprès du public ”

Poitou-Charentes, le Fond européen, le Conseil supérieur de la pêche (à l'époque), le Conseil général de la Charente, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'aide du Club halieutique. L'inauguration officielle du 7 décembre dernier a permis de faire découvrir ce tout nouvel "espace Anim'Eau" (salle François-Marcel Pénigaud), au sein du bâtiment siège de la Fédération de Pêche. Les élus, les financeurs, les entrepreneurs de la réalisation, le Conseil d'Administration et les salariés de la Fédération ainsi que la famille de François Marcel Pénigaud, véritable instigateur de la salle pédagogique, étaient présents.

> Le saviez-vous ?

La carte "pass découverte" donne droit en outre à deux heures d'initiation à la pêche.

> Espace Anim'Eau

- Huit aquariums de 1 000 l chacun, présentant poissons (carnassiers, salmonidés, poissons blancs d'eau vive, petites espèces de cyprinidés, plusieurs spécimens d'espèces indésirables) et plantes aquatiques (cératophylles, jussie, myriophylle...);
- Un simulateur de pêche : pour appréhender la sensation du pêcheur sur les carnassiers et autres grosses espèces;
- Ameublements destinés aux enfants : loupes binoculaires et écran plat devant une disposition de classe d'école (insectes et autres invertébrés)...
- Planches couleurs plastifiées (poissons, insectes aquatiques...);
- Sonorisation : conférence avec projection sur grand écran

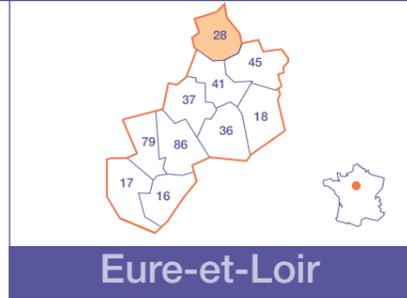
Il a dit...

> Richard Iriarte Président de la Fédération de Charente

"Le niveau correct des nappes et des rivières charentaises n'est pas étranger au renversement de tendance en 2007 : la progression des ventes de cartes de pêche se situait déjà à plus de 10%. Avec l'espace Anim'Eau, nous avons un superbe outil de sensibilisation auprès du public"

> Contacts

- Fédération de la Charente
60, rue de Bourlion
16160 Gond-Pontouvre
Tél : 05 45 69 33 91
fede.peche16@wanadoo.fr



Rendre accessible l'activité Une signalétique homogène dans le Pays Perche



Parmi les missions des fédérations, il y a "la mise en valeur et la surveillance du domaine halieutique" et "la promotion du loisir et tourisme pêche". Aux yeux du public et des amateurs, la signalétique pêche apparaissait ici comme insuffisante, notamment l'accès aux parcours. C'est pourquoi la Fédération d'Eure-et-Loir (27 AAPPMA et dix mille pêcheurs) a entrepris un effort d'affichage afin de faciliter la lecture et la "reconnaissance" par tout public. Le dispositif permet de sensibiliser du même coup le grand public aux problématiques environnementales liées à l'eau.

Pour tous publics

Le Pays Perche et Leader+ s'étant positionnés comme partenaires privilégiés, ce territoire sert de vitrine avant d'étendre l'initiative (Drouais, Dunois, Char-

train, Perche de l'Orne...). Ainsi, quinze panneaux présentent une cartographie du Grand Perche, avec ses possibilités de pêche. Pour aider les pêcheurs à trouver rapidement les sites les plus proches, trente-deux panneaux directionnels ont également été implantés. Les publics visés sont les pêcheurs locaux ou non, parfois occasionnels (découverte de nouveaux sites, loisir en famille), et les habitants qui pourront ainsi mieux connaître les richesses de leurs territoires aquatiques et les protéger. Enfin, les "non pêcheurs" s'intéresseront à cette activité et y accéderont plus facilement

Visibilité, harmonie et identité

Le budget global de l'opération se monte à moins de quarante mille euros. De nombreux partenaires se sont associés à ce projet : Union européenne Leader+,



Pays Perche d'Eure-et-Loir, Conseil général, Conseil régional, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil supérieur de la pêche (de l'époque), collectivités piscicoles... L'objectif n'étant pas commercial, il a juste été demandé aux communes la prise en charge de l'installation des panneaux et leur entretien. L'implantation des panneaux cible ainsi les centres de bourg, les sites touristiques (campings, plans d'eau...), les lieux visibles et accessibles à pied, en concertation avec les différents acteurs locaux (commune, DDE, bâtiments de France...). Les panneaux sont conçus pour s'intégrer au mieux dans le paysage, tout en assurant visibilité, harmonie et identité.

> Contacts

• Fédération d'Eure-et-Loir
Tél. 02 37 52 06 20
peche28@orange.fr
www.federationpeche.fr/28

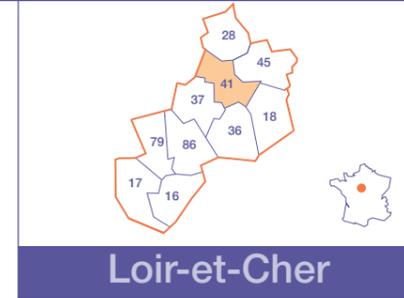


... de l'autre, la protection du milieu aquatique (protection des zones humides, restauration de frayères à brochet ou à truite, restauration de berges...).



D'un côté, les parcours de pêche et les informations utiles (techniques, poissons, détaillants...)

Quatre types d'aquarelle, signée Jean-Claude Callud, artiste du Perche sollicité spécialement pour ce projet, présentent, selon les sites : grands cours d'eau, petits cours d'eau, plans d'eau, zones humides. On y retrouve les caractéristiques de la vie aquatique dans le Perche, les espèces propres à chaque milieu, des aspects réglementaires...



Pour les structures de loisirs et éducatives La "service mobile animation", un intérêt social et culturel

Le Service Mobile Animation (SMA 41) "Pêches et Milieux Aquatiques" de la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher s'adresse aux diverses structures de loisirs et éducatives du département. Objectif : susciter l'intérêt de chacun sur les connaissances halieutiques (loisir pêche) et sensibiliser au respect et à la préservation des milieux aquatiques..

Le public visé est accompagné par un "agent de développement" de la Fédération de Pêche, diplômé dans les métiers de l'animation professionnelle, d'un garde pêche fédéral diplômé BAFA et d'un bénévole dynamique et investi.

Mode d'éducation populaire

Reconnu d'utilité publique et agréé "jeunesse et éducation populaire", le SMA 41 doit permettre de pratiquer avec un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers des milieux aquatiques et de lui-même. Le club aura ainsi à cœur de transmettre l'éthique de la pêche associative fondée



sur "le respect du poisson, la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, le respect de soi-même et d'autrui et la connaissance du rôle des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, ainsi que des missions d'intérêt général que la loi leur confie".

Pédagogique, technique et ludique

Plusieurs types d'interventions sont proposés par le SMA 41 et les activités adaptées selon les publics (modules à thème pour public scolaire, classes d'environnement "Pêche et Milieux

Aquatiques", chantiers éducatifs et de réinsertion, stage, bivouac ou camp de pêche...) :

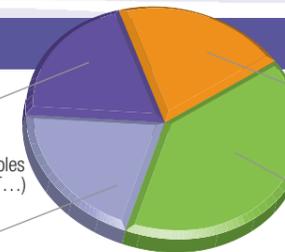
- supports théoriques (poissons, faune et flore aquatique, eau, écosystèmes...) ;
- ateliers pédagogiques (montages de lignes, pêche et inventaires d'invertébrés, herbiers, réalisation d'aquarium...) ;
- sorties et guidage pêche (se faire accompagner au plan technique pour la carpe, le silure, la pêche en Loire ou en rivières de 1^{re} catégorie, la pêche au toc, aux appâts naturels, au vairon manié, aux leurres, au coup...) ;
- journées Portes ouvertes (journées axées sur une ou plusieurs techniques de pêche bien définies : pour toute personne de tout âge titulaire ou non d'une carte de pêche, grâce à la formule découverte "Pass Pêche" depuis 2008).

De telles actions suscitent un intérêt culturel et social : capacités à se projeter dans un avenir proche ; implications individuelles, personnelles et collectives...

> en chiffres

Chaque année, près de 4 000 jeunes et 500 adultes sont encadrés par le SMA 41

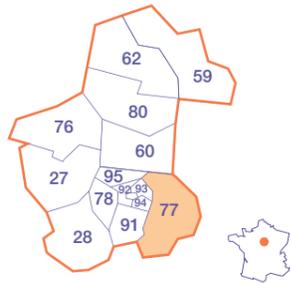
- 20 % Structures spécialisées (foyers socio-éducatifs, écoles spécialisées, IME, CAT, FJT...)
- 20 % Scolaires (primaires, collège et lycées techniques)



- 20 % Adultes (tourisme pêche, comités d'entreprise, maisons de retraite, tissu associatif...)
- 40 % Structures jeunes de 6 à 17 ans (CLSH, CVL, MJC, services enfance/jeunesse, clubs "pêche et nature"...)

> Contacts

• Fédération du Loir-et-Cher
Maxime Longeaux
11 rue Robert Nau
Vallée Maillard - 41000 Blois
Tél : 02 54 90 25 60
fed.peche41@wanadoo.fr

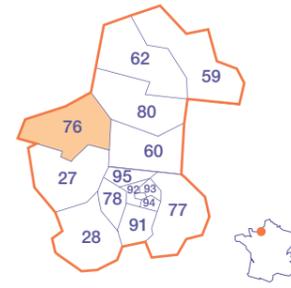


Seine-et-Marne

Ecrevisses à pieds rouges Résultats encourageants de réintroduction

La présence d'écrevisses en Seine-et-Marne a été indiquée par des informations ponctuelles, mais non recensées par des études. Actuellement, il n'y a pas de populations d'écrevisses indigènes. Cependant, certains cours d'eau ont potentiellement les habitats (granulométrie, pente, température eau, pH, végétation aquatique, sous berge...) et la qualité de l'eau favorables pour héberger des populations d'écrevisses. Un projet d'introduction a été mené depuis trois ans en collaboration avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du département.

Le choix du site est particulièrement important. La rivière doit en effet bénéficier d'une bonne qualité d'eau et de mesures de réduction des intrants (engrais, produits phytosanitaires...); elle doit en outre être isolée avec un boisement important. Les introductions ont été menées en octobre 2005, 2006 et novembre 2007, à raison de 10 % de juvéniles et de 90 % de géniteurs (trois femelles pour un mâle). Des inventaires ont été réalisés en août 2006 et 2007 sur les lieux d'introduction. En 2006, 5 écrevisses ont été trouvées (1 mâle, 4 indéterminées). En 2007, 22 écrevisses ont été trouvées (14 femelles, 6 mâles, 2 indéterminées). Les classes de tailles et la couleur des carapaces indiquent la réalisation de mues. Une femelle "grainée" a été trouvée en 2007, prouvant ainsi la reproduction. Le suivi va se poursuivre, afin de vérifier la réussite de la reproduction (présence de juvéniles), la pression de prédation, la quantité de nourriture et la dissémination de la population.



Seine-Maritime

Côtiers haut-normands et grands migrateurs Potentiels perturbés !

La Seine-Maritime se distingue par près de 150 km de littoral et par une structuration hydrographique particulière, notamment onze cours d'eau côtiers* à fort potentiel pour les migrateurs amphihalins. Ces contextes subissent hélas de nombreuses perturbations anthropiques : Services de l'Etat, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil général 76, syndicats de bassin versant et de rivière, et Fédération de pêche 76 travaillent de concert, tout comme Seinormigr, l'association pour la protection des poissons migrateurs des bassins Seine-Normandie et Artois-Picardie...

truite de mer, espèce migratrice phare des rivières de Haute-Normandie !

Ces trois dernières espèces sont suivies et étudiées :

- station salmonicole de Eu (ONEMA) : contrôle et estimation des poissons à la montaison et à la dévalaison (suivi inter-annuel) ;
- pêches électriques de l'ONEMA (pêches Réseau de Contrôle et Surveillance (RCS) ou pêches SUREMIG, protocole spécifique aux juvéniles de salmonidés migrateurs).
- observation de la reproduction des grands salmonidés migrateurs (recensement mené par l'ONEMA et la fédération de pêche : les frayères sont géolocalisées et leurs caractéristiques décrites afin de discriminer les truites fario des grands salmonidés et de mieux connaître ces espèces).

sodes hydrauliques ; l'uniformisation des faciès d'écoulement s'accompagne de la disparition des substrats d'origine et des radiers nécessaires à la reproduction) ;

- pollutions chroniques et accidentelles, et déficits d'assainissement (ces rejets contribuent à fragiliser les populations relictuelles et isolées du fait des entraves à la libre-circulation) ;
- barrages (ouvrages infranchissables, isolement des populations piscicoles, avalaison mais sans amontaison) : les populations perdent en possibilité d'adaptation (diversité génétique), en habitat et secteurs de reproduction (effet "bief"...).

Les côtiers haut-normands

Le paysage est caractérisé par des plateaux entrecoupés de vallées bien marquées, drainées par de rares cours d'eau. Ces rivières sont caractérisées par des débits soutenus, dont les variations sont tamponnées par la grande capacité et la stabilité de la nappe phréatique qui les alimente. Les côtiers sont typiquement des cours d'eau salmonicoles de 1^{re} catégorie. Ils présentent tous un intérêt halieutique et souvent un grand potentiel pour la faune aquatique (holobiotiques et amphibiotiques, invertébrés...).

Des cours d'eau à forts potentiels mais perturbés

Toutes ces espèces devraient trouver au sein des côtiers normands des habitats favorables et présenter des densités importantes. Malheureusement ce n'est pas la réalité à cause des nombreuses perturbations d'origine anthropique. Les dégradations observées des populations piscicoles sont liées principalement à quatre facteurs :

- érosion / lessivage des sols agricoles (arrachage des haies, bandes enherbées, pratiques culturales...)
- travaux hydrauliques : curage, recalibrage, rectification (ces modifications des berges et du lit des cours d'eau provoquent des pertes d'habitats et accentuent les épi-

Les migrateurs amphihalins

Cinq espèces amphihalines sont présentes :

- les lamproies marines et fluviatiles (ponctuellement observées mais pas de suivi quantitatif ou qualitatif) ;
- l'anguille européenne (relativement abondant) ;
- les salmonidés (bien représentés) : le saumon atlantique et, bien entendu la



Zone de comptage et d'introduction d'écrevisses en 2006

> Contacts

- Fédération de Seine-et-Marne
Marie-Pierre Pinon
13 rue des Fossés - 77000 Melun
Tél : 01 64 39 03 08
<http://www.unpf.fr/77/>
fed.peche77@wanadoo.fr

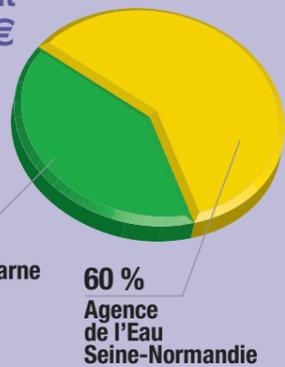
> Contacts

- Fédération de Seine-Maritime
11 cours Clemenceau - 76100 Rouen
Tél : 02 35 62 01 55
fede76.peche@wanadoo.fr
Alexandre Sofianos
Ingénieur hydrobiologiste
Tél : 06 77 10 62 64 - 02 35 62 01 55



Fédération de pêche 76

Financement
14 000 €



40 %

Fédération de Seine-et-Marne

60 %

Agence de l'Eau Seine-Normandie



Divers types d'habitats astacicoles



Je me présente...

...Astacus, astacus

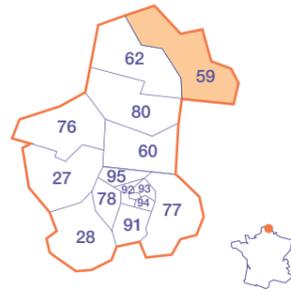


Anatomie de l'écrevisse à pieds rouges (vue du dessus)

L'écrevisse (*Astacus astacus*) est davantage inféodée aux milieux terrestres humides (fonds, berges de cours d'eau ou plan d'eau) qu'au milieu aquatique. Présente dans les ruisseaux, elle vit de préférence dans les eaux calmes, parfois stagnantes, mais pures et oxygénées (étangs, lacs, grand cours d'eau à fonds argileux, rives avec une large bande de végétation dressée, flottante ou immergée). Elle vit dans les infractuosités des berges où elle se construit un abri (trou d'une vingtaine de centimètres de profondeur). Son activité est plutôt nocturne.

La maturation sexuelle des femelles a lieu de juin à septembre. L'accouplement se déroule de fin octobre à fin novembre. Les œufs se développent durant 29 semaines environ. A leur éclosion, au printemps, sortent des larves ressemblant à des écrevisses "miniatures". Les 10 premiers jours, elles se nourrissent des réserves situées dans le céphalothorax. Leur carapace reste molle jusqu'à la première mue en juillet. En un an, le juvénile réalise 8 mues, étapes indispensables à sa croissance. L'adulte réalise ensuite une mue annuelle. **M-P.P.**





Nord

Restauration des habitats Contrat de forêt "Mormal Bois L'évêque" avec le Conseil général et l'ONF



Restauration des écoulements par la pose d'ouvrages adaptés au niveau des zones de franchissement des engins forestiers.



Au cœur du parc naturel régional de l'Avesnois, la forêt de Mormal est incluse dans le territoire "Forêts de Mormal et de Bois l'Évêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre" (site Natura 2000). Des études menées en 2005 et 2006 montraient que les cours d'eau y hébergeaient plusieurs espèces inscrites au titre de la directive Habitats (chabot, loches de rivière et d'étang, lamproie de Planer) mais aussi que la qualité écologique y était perturbée, les populations de truites farios subsistant à l'état de relique dans quelques fosses...

En cause, de nombreux obstacles liés à des aménagements routiers mal calibrés (buses) et des problèmes liés à la gestion forestière (embâcles, colmatage des substrats).

Les dysfonctionnements concernent surtout les phases de reproduction et d'éclosion de la truite fario : les surfaces favorables (radiers de pontes) sont colmatées par les sédiments, phénomène renforcé au moment du diagnostic initial par un étiage estival sévère des cours d'eau. En cause, le lessivage des

sols forestiers et le transport solide en lien avec certaines pratiques forestières (traversées d'engins, ruissellement par les chemins de débardage...). Des aménagements hydrauliques antérieurs (années 1970-80) ont uniformisé sur certains tronçons les faciès d'écoulement et ont limité les capacités de rétention des fines par la berge en supprimant les arbres en bordure de cours d'eau ("ripisylve").

Accueil et écologie intégrée

Afin d'offrir des forêts domaniales accueillantes et diversifiées, le Conseil général du Nord et l'Office National des Forêts ont repris la formule partenariale des "contrats de forêt", autour d'un comité de pilotage dont fait partie la FDPPMA 59. Ce "schéma d'accueil" a aussi l'ambition d'améliorer la qualité écologique et le fonctionnement des habitats forestiers, sous forme de programmes annuels.

Un plan de restauration a débuté à l'automne 2007, pour un montant prévisionnel d'environ 40 000 € sur 5 ans. Les premiers résultats sont déjà encou-

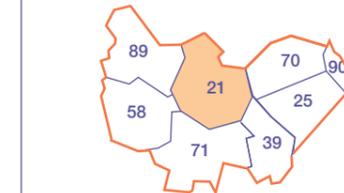
rageants par la prise en compte des cours d'eau dans les travaux forestiers et la mise en œuvre de travaux d'entretien (gestion sélective des embâcles, décolmatage des substrats favorables à la reproduction, aménagements d'épis...). Par exemple, alors qu'aucun nid de ponte n'était observé en 2005 sur la Rhônelle, onze ont été dénombrés au cours de l'hiver 2007, suite à cet entretien "léger". Sur l'Ecaillon, de 39 nids de ponte en 2005, on atteint aujourd'hui près de 50 nids. L'évaluation de la survie au cours de l'incubation avoisine les 100 % avec une absence de colmatage du substrat sur la période considérée.

Alors qu'aucune truite fario n'avait pu être capturée sur les stations d'inventaires en 2005, les premiers résultats obtenus après travaux sur ces deux cours d'eau oscillent entre 1,8 et 3,6 truites fario pour 100 m² selon les stations avec surtout plusieurs cohortes retrouvées, ce qui témoigne de la restauration des habitats et de l'efficacité à long terme des opérations mises en œuvre.

Des travaux plus ambitieux projetés dans le cadre du contrat de forêt nécessiteront à partir de 2009 l'appui des collectivités territoriales et de l'administration, pour des aménagements dits de "renaturation" : diversification du lit mineur et des faciès d'écoulement, aménagements des obstacles à la libre-circulation (buses et traversées de route...), restauration des strates arbustives et arborées en berges de cours d'eau...

> Contacts

• Fédération du Nord
Stéphane Jourdan
Place Gentil Murion – BP 1231
59013 Lille Cedex
jourdan@peche59.com
Tél : 03 20 54 52 51



Côte d'Or

Aménagements de "La Tille" Le choix des tronçons ne doit pas être arbitraire



...et en fonctionnement : on observe les effets sur la diversification des vitesses d'écoulement.

La Tille, comme beaucoup d'autres rivières du département, a subi de nombreux travaux hydrauliques dans les années soixante-dix (assainissement agricole). Le tronçon d'intérêt témoigne encore de cette artificialisation par l'homogénéité des faciès d'écoulement et son caractère endigué (au niveau du tronçon étudié, la largeur moyenne est de quinze mètres et la pente en moyenne de 2 ‰).

Habitats défavorables

Une étude piscicole, finalisée début 2000, mentionnait "un indice d'attractivité moyen à faible sur le tronçon en raison de la faible diversité d'habitat et du manque de cache de type gros blocs".

Financement

Coût total de l'opération menée par la FDPPMA 21 : 9 400 Euros.
Financement paritaire FNPF / FDPPMA 21.



Epi minéral juste après la pose...

Le tronçon apparaissait ainsi comme endigué : les forces hydrauliques étaient défavorables au développement de la faune piscicole et de la faune benthique. En outre, du fait d'un effet "chenal", le cours d'eau n'était pas apte à recréer lui-même des habitats stables.

La FDPPMA 21 et l'AAPPMA de Til-Châtel, avec la collaboration technique de l'ONEMA, ont aménagé un tronçon représentatif et suffisamment dense pour espérer une réponse piscicole sensible.

Epis déflecteurs et blocs abris

En novembre 2007, les travaux ont duré une semaine. Ils ont consisté en une diversification des écoulements sur un secteur homogène par l'utilisation de techniques minérales pures, de type "épis déflecteurs" et "blocs abris".

Un apport de gros blocs, répartis de manière empirique sur l'ensemble du tronçon d'intérêt, a permis d'augmenter la capacité d'accueil pour la truite.

Une pêche électrique avant travaux avait été réalisée par l'ONEMA en septembre dernier, le tronçon d'intérêt étant couvert par une station DCE (Directive Cadre sur l'Eau), situation privilégiée qui permettra d'avoir un suivi piscicole biannuel. Une augmentation de la pression de pêche étant probable sur le tronçon aménagé, l'AAPPMA locale a mis en place un carnet de capture pour mesurer l'attractivité du projet pour les pêcheurs et croiser les prélèvements avec les inventaires DCE.

Succès sur toute la ligne

Les premiers constats des bénévoles de l'AAPPMA locale et du garde fédéral témoignent de l'utilisation des aménagements par l'ombre commun et la truite fario. Une frayère de truite fario a même été recensée début décembre au droit d'un épi déflecteur sur un secteur nouveau par rapport aux années antérieures.

A l'instar des résultats obtenus sur d'autres parcours côte d'oriens, nous attendons une évolution positive de la population de truites sur ce secteur de la Tille. La qualité du poste de la pêche se trouve également améliorée. Les tronçons aménageables et les travaux ne sont pas arbitraires et ne seront généralisés qu'après un diagnostic préalable (ex : tronçons "verrouillés", inaptes à recréer d'eux-mêmes leurs habitats).

Contrat de rivière

Avec un contrat de rivière sur le bassin versant de la Tille, d'autres secteurs déficitaires seront identifiés dans le cadre d'études environnementales ; les résultats seront pris en compte par les gestionnaires en matière de restauration physique à l'échelle du bassin. A l'avenir, la démarche "contrat de rivière" favorisera les synergies de financement pour les projets menés par nos AAPPMA.

> Contacts

• Fédération de Côte d'Or
25 rue Courtépée – 21 000 Dijon
Tél : 03 80 57 11 15
federation-peche21@wanadoo.fr
www.fedepêche21.com

“ Le forestier doit s'entourer de spécialistes pointus, dès lors qu'il a l'ambition d'une gestion intégrée efficace. La Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique est un partenaire précieux (...) Augmenter la qualité des milieux et les populations piscicoles, c'est augmenter la valeur patrimoniale du grand massif de Mormal, au bénéfice de tous. Bertrand Wimmers (ONF) ”

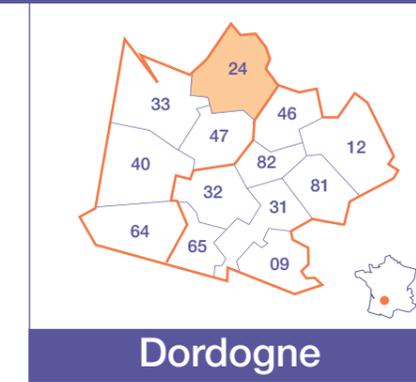
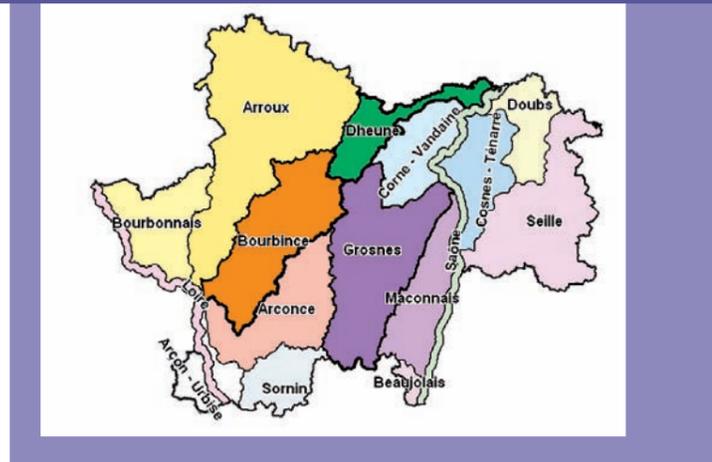


Schéma départemental de vocation piscicole

Toutes les données "cours d'eau" et "bassins", sur l'internet

Le schéma départemental de vocation piscicole et halieutique (SDVP) de Saône-et-Loire définit la politique de gestion, de restauration et de mise en valeur de 142 cours d'eau retenus pour leur taille et leur intérêt (soit 2 500 km des 8 000 km du réseau hydrographique).

Ce SDVP fut l'un des premiers en France, établi dès 1992 et nécessitant déjà à l'époque des moyens financiers, humains et matériels importants. Il fallait créer un document fiable (donc mis à jour) et consulté (donc pratique) : à l'usage, il s'est vite révélé irremplaçable pour tous les maîtres d'ouvrages, donneurs d'ordre et autres cabinets

d'étude dans le cadre de projets impactant les milieux aquatiques.

Inventaires spécifiques

La Mission Interservice de l'Eau (MISE - Direction départementale de l'agriculture et de la forêt), le Conseil Supérieur de la Pêche (à l'époque), et la Fédération de pêche de Saône-et-Loire comme maître d'ouvrage, ont décidé en 2001 d'actualiser et de numériser toutes les données, de les intégrer dans un système d'informatique géographique et de les mettre en ligne sur Internet. Depuis l'arrêté préfectoral d'octobre 2006, ce projet est déjà bien avancé et devrait être

achevé dans les mois à venir : la consultation est instantanée et complétée par un affichage géographique. Ce travail novateur repose d'une part sur des inventaires réalisés spécifiquement (inventaire piscicole ; pressions et impacts sur les cours d'eau ; obstacles transversaux ; zones humides pour la reproduction des brochets...) et d'autre part sur le recueil de données déjà produites par la Fédération de pêche ou d'autres organismes (données administratives ; qualité de l'eau et débits ; zonages environnementaux ; captages d'eau potable et stations d'épuration ; plans d'eau ; zones inondables ; lots de pêche du domaine public ; liste des AAPPMA ; données de l'Institut géographique national...). L'importance de la Fédération de Saône-et-Loire - la deuxième de France en nombre de pêcheurs - a certainement facilité ce projet pilote, qui ne se limite pas au strict intérêt local. Des subventions diverses* ont ainsi été apportées pour financer un budget global d'environ 225 000 €. Cet outil de référence, mis à la disposition de tous, s'inscrit dans le cadre de la protection et la mise en valeur des milieux naturels aquatiques.

* Financement : ministère de l'écologie et du développement durable, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Conseil général 71, Conseil régional de Bourgogne, Fédérations départementale et nationale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

> Contacts

• **Fédération de la Haute-Saône**
4 avenue du Bruel
70000 Vaire et Montoille
<http://www.pecche-saone-et-loire.org>
Tél : 03 84 76 51 41

La fédération départementale et le conseil Général de Dordogne viennent de renforcer leur partenariat pour la gestion piscicole, en particulier des quatre principaux plans d'eau du département. Rappelons que le conseil Général a établi une entente sur une gestion commune des plans d'eau d'un point de vue halieutique et piscicole.

Le partenariat va ainsi s'amplifier et se diversifier. Il reviendra ainsi à la fédération d'apporter ses conseils notamment sur les espèces à privilégier et les quantités à introduire : l'empoissonnement régulier représente une enveloppe conséquente de 60 000 € par an, concrétisant tout l'intérêt que porte le conseil Général pour l'activité de pêche.

La fédération se trouvera également aux côtés du conseil Général par son appui technique, par exemple lors des vidanges (pêche de sauvegarde, pêche électrique etc). Ainsi, à l'automne 2007, le plan d'eau de Rouffiac a été totalement vidé en raison de travaux de confortement de la digue ; à l'automne, la vidange

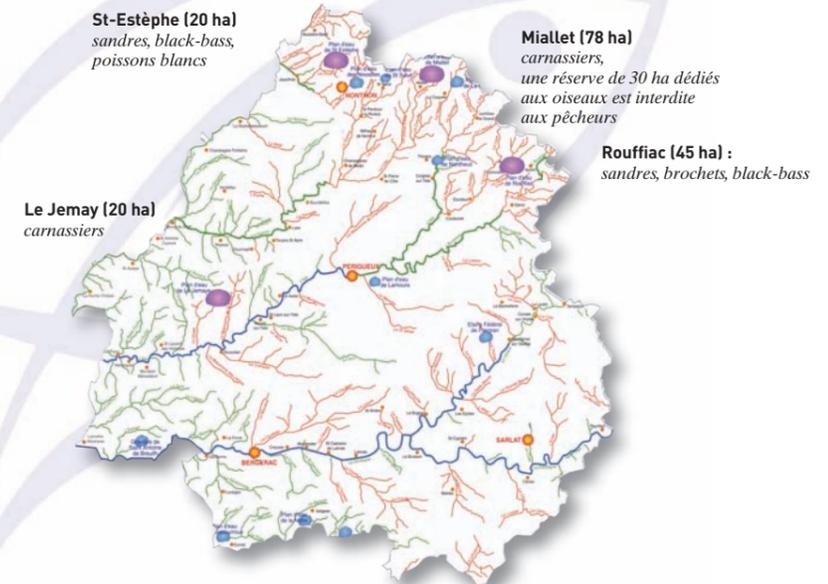
Gestion Piscicole

Quatre lacs font l'objet d'un partenariat avec le conseil Général

obligatoire concernera le plan d'eau de Jemay et à l'automne 2009, se sera au tour du lac de Miallet. Le conseil Général pourrait être aussi amené à mandater les gardes de la fédération sur les étangs départementaux, pour le contrôle des cartes pêche, dans le cadre de l'application des arrêtés départementaux

par les gardiens de sites et les gardes assermentés.

Cette collaboration s'étend à la participation de la Fédération au Comité de gestion piscicole, à des animations "pêche" notamment avec les groupes scolaires, à des aides ponctuelles (publication de dépliants etc)...



St-Estèphe (20 ha)
sandres, black-bass,
poissons blancs

Miallet (78 ha)
carnassiers,
une réserve de 30 ha dédiés
aux oiseaux est interdite
aux pêcheurs

Le Jemay (20 ha)
carnassiers

Rouffiac (45 ha) :
sandres, brochets, black-bass

Ils ont dit...

> Bernard Cazeau

Sénateur et président du conseil Général
"Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du PDPG. Ceci pourrait se formaliser par un accord cadre pluriannuel, décliné chaque année par des programmes opérationnels"

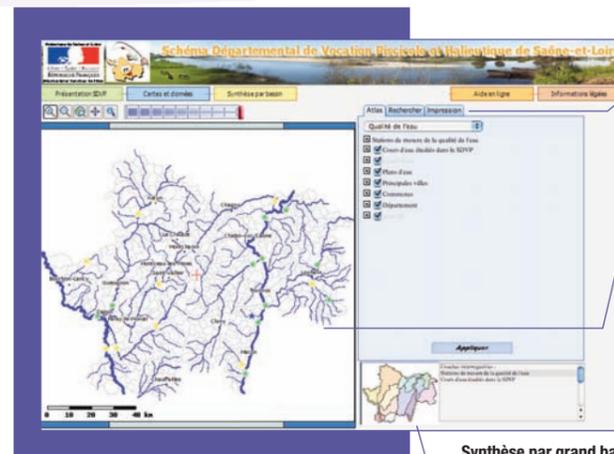


> Contacts

• **Fédération de la Dordogne**
16 rue des Prés - 24000 Périgueux
Tél : 05 53 06 84 20

> Jacques Laguerre

Président de la FAAPPMA24
"Il est effectivement important de formaliser par un accord cadre la collaboration de plus en plus intense entre une association de protection de l'environnement, comme la Fédération de pêche, et un organisme politique possédant de plus en plus de compétences, comme notre conseil Général"



Recherche par : canton, bassin versant, commune et cours d'eau

Cartes et données de chaque "cours d'eau"
accès cartographique aux données collectées pour chaque cours d'eau étudié (une fiche détaillée pour chacun : longueur, pente moyenne, gestion, données piscicoles, qualités de l'eau, habitat, pressions, actions envisagées...)

Synthèse par grand bassin hydrographique (seize au total)



> en actions

> en actions

RÉGLEMENTATIONS  TECHNIQUE  SCIENTIFIQUE



Anguille

Le plan de reconstitution du stock : une urgence européenne

Depuis septembre dernier, un règlement européen (n°1100/2007 du 18/09/07) institue des mesures visant à reconstituer le stock d'anguilles européennes. Ces mesures doivent être déclinées par chaque état membre sous la forme de plans de gestion qui seront soumis à la Commission européenne avant le 31 décembre 2008.

A l'échelle nationale, le pilotage est assuré conjointement par le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et celui de l'Agriculture et de la pêche.

Le terme de "reconstitution" se rapporte à un état dégradé qu'il convient de retrouver. L'état actuel du stock d'anguilles européennes est effectivement fort différent de celui connu il y a vingt ou trente ans seulement.

Deux motifs ont conduit à un plan d'action d'envergure européenne :

- l'anguille européenne est considérée comme une espèce panmictique (voir page 31) ;
- l'état actuel du stock est préoccupant.

Nuisible il y a vingt ans ; réglementé depuis peu

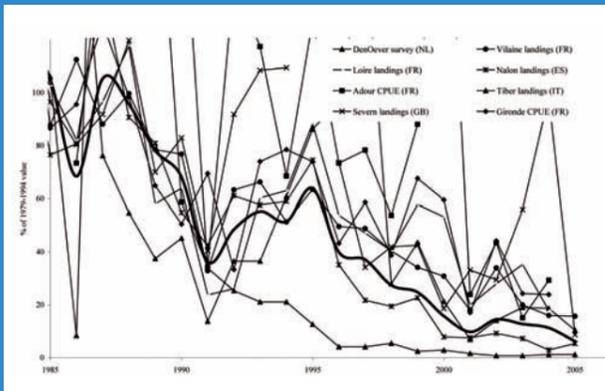
Le déclin de l'anguille européenne dans les eaux françaises n'est pas un phénomène nouveau. Dès les années 80, la raréfaction de l'espèce a été observée. Globalement, le nombre de civelles arrivant sur nos côtes diminue. Ce recrutement est inférieur à 5 % de la valeur qu'il présentait dans les années 1980. Le nombre d'anguilles présentes dans les eaux continentales diminue également avec une incidence sur la répartition, cette dernière évoluant, en général, négativement de l'amont vers l'aval des bassins. La tendance affecte l'anguille sur la totalité de son aire de distribution.

Plusieurs des indicateurs avaient mis le problème en évidence plus ou moins tôt et avaient conduit à des mises en garde. Par exemple, le livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce de France (1992) place l'anguille sous le statut vulnérable en raison des indicateurs disponibles à la baisse et des multiples facteurs adverses identifiés sur l'espèce. En 1999, le CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer) émet un avis "le stock d'anguilles est en dehors de ses limites biologiques de sécurité (...)". En 2007, l'anguille figure à l'annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou Convention de Washington.), autrement dit, son commerce est réglementé.

>> (Suite p. 32)

> Evolution temporelle du recrutement en civelles sur plusieurs rivières européennes exprimée en pourcentage de la moyenne 1979-1994

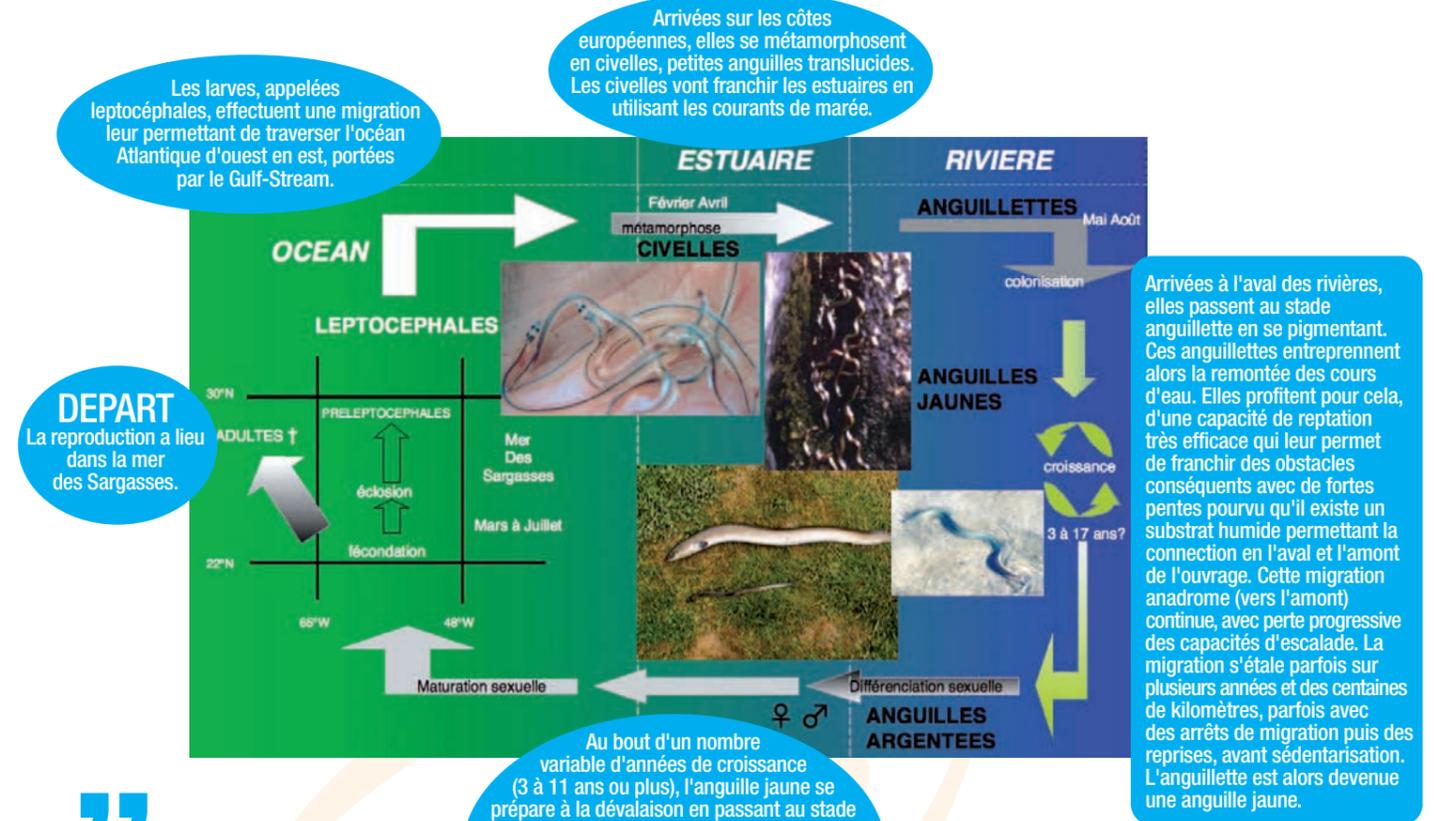
(source : pêcheries estuariennes)



→ La courbe noire en gras indique l'évolution globale (source CIEM 2006). Ainsi, en 2005, le recrutement ne représente, en moyenne, que 10 % de ce qu'il était en 1979-1994.



La biologie de l'anguille nous aide à comprendre les orientations du plan de sauvegarde



” Toutes les anguilles européennes se retrouvent dans les Sargasses, quel que soit le cours d'eau européen qui les a abritées pendant leur croissance. ”

> Panmictique, Quésaco ?

Population dont tous les géniteurs ont une chance égale de se reproduire avec n'importe quel autre géniteur. Dans le cas de l'anguille européenne, tous les géniteurs du stock sont présents au même endroit (la mer des Sargasses), au même moment, amenant à un mélange de tous les individus matures, quelle que soit leur provenance continentale.



Anguilles dévalantes piégées pour comptage (crédit FNPF)



Deux enjeux alarmants : un stock courant de très grands risques à court terme et une ressource à haute valeur marchande et patrimoniale, renforçant une exploitation soutenue



Rappelons qu'il y a vingt ans, l'anguille était encore considérée nuisible sur les cours d'eau de 1^{re} catégorie !

Pourquoi en est-on arrivé là ?

L'anguille subit de fortes pressions provenant de multiples sources :

- anthropiques :
 - obstacles à la migration anadrome (barrages) ;
 - obstacles à la migration catadrome (turbines, retenues) ;
 - pêche légale et illégale ;
 - pollution ;
 - prélèvements d'eau pour de multiples usages (parfois jusqu'à l'assec) ;
 - réchauffement climatique ?
 - régression des habitats ...

- biologiques :
 - augmentation des "déserts océaniques" ?
 - parasitisme par *Anguillicola crassus* ;
 - virus Evex ...



Vessie natatoire d'anguille contenant de nombreux individus du parasite "anguillicola".

Il est difficile de hiérarchiser ces facteurs. D'une part, la phase marine

est peu connue, d'autre part, les causes continentales sont nombreuses et difficiles à analyser car elles se cumulent et interfèrent fréquemment.

Ce parasite crée un affaiblissement du poisson en puisant une partie de ses ressources énergétiques mais surtout en fragilisant la vessie natatoire, grevant ainsi fortement les chances de l'individu d'arriver aux Sargasses.

Une population en grand danger

La situation du stock d'anguille européenne se dégrade depuis vingt-cinq ans. Actuellement les indicateurs sont au plus bas et aucun signe ne permet d'envisager une remontée du stock.

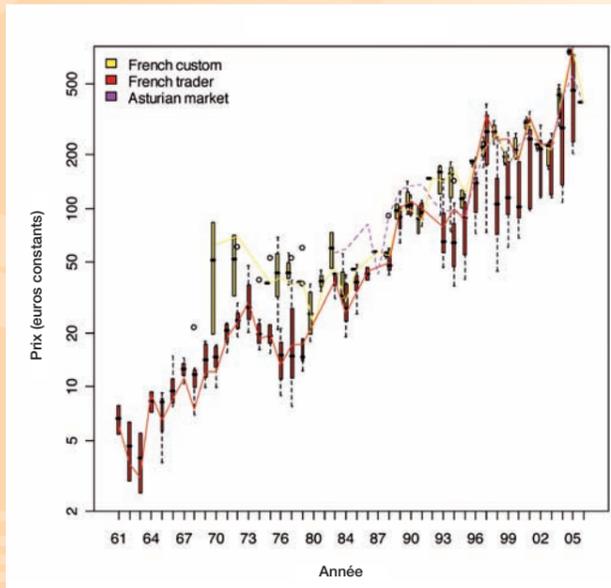
La situation est jugée très dangereuse par le CIEM puisqu'il est possible que la population d'anguille soit entrée dans un mécanisme dépensatoire, c'est-à-dire qu'elle n'a plus le niveau suffisant pour assurer sa pérennité en ne faisant face qu'à la mortalité naturelle, c'est-à-dire sans prendre en compte les mortalités anthropiques. On peut donc craindre un "effondrement" du stock.

Le dernier comité national concernant le plan européen (janvier 2008), rapporte les avis du GRISAM : "Il est possible de déterminer un seuil de recrutement en dessous duquel le stock est en danger. Ce seuil est, selon toute vraisemblance, largement franchi".

Parallèlement, le prix de la civelle, en raison d'une demande accrue et d'une abondance réduite, a considérablement augmenté, créant ainsi à son tour, une exploitation soutenue.

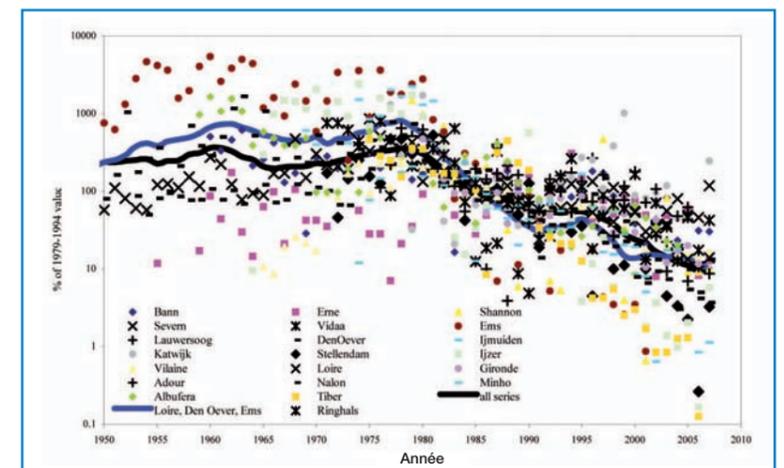
> Jérôme GUILLOUËT
Responsable Technique FNPF

> **Tendance du prix de la civelle depuis 1960 (échelle logarithmique)**



→ La courbe illustre la moyenne pondérée de plusieurs destinations commerciales. (Source CIEM 2007).

> **Evolution temporelle du recrutement en civelles sur plusieurs rivières européennes exprimée en pourcentage de la moyenne 1979-1994.**



→ La courbe noire indique l'évolution globale (source CIEM 2007). En 2007, le recrutement ne présente aucun signe de redressement.

> **A lire aussi**

Pêche Mag n°01, page 27
Pêche Mag n°02, pages 18 et 23

Soumis avant fin 2008

Comment se présente le plan de restauration de l'anguille

Chaque état doit donc rédiger un plan de gestion qui sera soumis à la Commission européenne pour le 31 décembre 2008.

Les interlocuteurs

A l'échelle nationale, le pilotage est assuré conjointement par le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et celui de l'Agriculture et de la pêche. Les ministères s'appuient sur :

- le Groupement d'Intérêt Scientifique pour les AMphihalins (GRISAM) qui fournit les propositions et avis scientifiques.
- quatre groupes thématiques pour relever les propositions des très nombreux organismes concernés par le plan de gestion ;
 - pêcheries et contrôle (groupe auquel la FNPF contribue) ;
 - monitoring (suivi et évaluation) ;
 - obstacles ;
 - repeuplement.

L'état d'avancement des propositions

Les groupes thématiques se sont réunis trois fois en 2007 pour élaborer un ensemble de propositions servant de "pistes" pour la rédaction des plans.

Le 9 janvier dernier, les propositions des quatre groupes thématiques ont été confrontées au sein du comité national.

Deux critères qui ont guidé plus particulièrement les propositions à retenir :

- prendre des mesures simples et lisibles pour plus d'efficacité ;
- favoriser les mesures permettant d'augmenter la dévalaison le plus rapidement possible (échappement des argentées et anguilles jaunes dans les délais les plus brefs pour augmenter le recrutement rapidement).

Suite au comité national du 9 janvier 2008,

les propositions retenues sur plusieurs critères dont celui "d'un partage équilibré des efforts à fournir par chacun" seront intégrées à la rédaction du plan de gestion.

Ce plan sera décliné par bassin par un comité de bassin qui s'appuiera sur les COGEPOMI (COMité de Gestion des POissons MIGrateurs) et les DRAM (Direction Régionale des Affaires Maritimes) ainsi que les acteurs locaux de la gestion de l'espèce.

On peut synthétiser ces propositions du comité national selon chacun des quatre groupes (voir encadré p. 35).

Quelles conséquences sur la pêche amateur

Les pêcheurs amateurs sont fortement impliqués dans l'élaboration du plan de gestion en suivant les travaux de tous les groupes et en participant au groupe "Pêcheries et contrôles".

Les propositions effectuées par les pêcheurs amateurs reposent sur :

- les estimations des captures relatives effectuées par les différentes catégories de pêcheurs ;
- une synthèse des pratiques de pêches par les pêcheurs amateurs et la réglementation qui y est attachée ;
- les propositions des autres partenaires du groupe de travail.

Les pêcheurs amateurs ont donc proposé deux mesures fortes :

- la limitation de la pêche avec des engins et des lignes visant spécifiquement l'anguille pour limiter les captures ;

Proposition de comité national pour sauvegarder l'anguille

Monitoring

- suivi pérenne du recrutement par bassin
- suivi pérenne de la dévalaison par bassin
- suivi des anguilles jaunes à mettre en place pour l'estimation de la biomasse potentielle des géniteurs
- mise en place d'un réseau de rivières de référence
- programme de recherche et développement pour estimer l'atteinte de la cible de règlement européen en biomasse
- mesure de l'efficacité des mesures de gestion
- recensement et suivi des captures, obstacles aux migrations, pompages, impacts sur l'habitat, état sanitaire de la population
- suivi du repeuplement et des prix

Pêcheries

- Les recommandations sont nombreuses et complexes car variant avec les métiers et régions, on retiendra :
- mieux évaluer les prélèvements par pêche
 - réduire la pêche ciblée anguille de la pêche amateur
 - réduire les captures de la pêche professionnelle
 - réviser des dispositions réglementaires
 - harmoniser la réglementation pour faciliter le contrôle
 - organiser un système de traçabilité capture-commercialisation.

- la mise en place d'un suivi des captures d'anguille par les pêcheurs amateurs à la ligne.

Dans le cadre de la mise en place des restrictions de pêche sur toutes les catégories de pêcheurs et de l'amélioration du contrôle, des mesures réglementaires ont été proposées pour :

- homogénéiser la réglementation entre les différentes zones de pêche et les métiers ;
- restreindre fortement la pêche de l'anguille qui ne bénéficiait jusqu'alors et malgré l'état du stock, d'aucune mesure de protection.

> Jérôme GUILLOUËT
Responsable Technique FNPF

Ouvrages

- établir une stratégie de bassin pour identifier les zones d'action prioritaires pour les six ans à venir
- mettre les classements de cours d'eau en adéquation avec les zones d'action prioritaires
- ne pas dégrader la situation actuelle dans les zones prioritaires
- examiner les opportunités de réaménagement à l'occasion des renouvellements d'autorisation ou concessions
- élaborer et exécuter dans les six ans un programme de mise aux normes des ouvrages situés dans les zones d'action prioritaires
- lancer un programme de recherche et développement sur la migration de l'anguille et faire évoluer les meilleures techniques disponibles
- évaluer systématiquement les l'efficacité des mesures prises pour aménager et gérer les ouvrages
- assurer la diffusion des meilleures techniques disponibles par guides techniques

Repeuplement

- suivis des demandes, ventes et prix
- préconisations concernant le prélèvement, le transport et le repeuplement
- suivi, évaluation et traçabilité des opérations de transfert
- mise en place de moyens financiers pour le repeuplement

Classement des prélèvements relatifs des différentes catégories de pêcheurs

→ 1^{re} colonne : en tonnes. 2^e colonne : en nombre d'anguilles prélevées traduit en nombre d'anguilles argentées produites (nombre de géniteurs disponibles).

| Prélèvement en tonnage (ordre décroissant) | Prélèvement en "équivalent argentées" (ordre décroissant) |
|--|---|
| Pêche anguilles jaunes ligne | Pêche à la civelle |
| Pêche anguilles jaunes Méditerranée | Pêche anguilles argentées en Méditerranée |
| Pêche anguilles jaunes engins Atlantique | Pêche anguilles jaunes ligne |
| Pêche anguille en mer | Pêche anguilles jaunes engins Atlantique |
| Pêche anguilles argentées en Méditerranée | Pêche anguilles argentées en Méditerranée |
| Pêche à la civelle | Pêche anguille en mer |
| Pêche de l'anguille argentée Atlantique | Pêche de l'anguille argentée Atlantique |

Source GRISAM-MAP-MEDAD.

Septembre 2007

un règlement européen institue des mesures visant à reconstituer le stock d'anguilles européennes

Année 2007

trois réunions des groupes thématiques

9 janvier 2008

propositions des quatre groupes thématiques et réunion du comité national.

Mi-mars 2008

réunion du comité national (discussion sur les points posant problème et état d'avancée des travaux dans les bassins).

Premier semestre 2008

rédaction du plan dans les bassins sous le contrôle des comités de bassins (le plan national évolue parallèlement ; ces rédactions se font avec l'appui du GRISAM ; le comité national et les comités de bassin ainsi que les COGEPOMI seront consultés).

Second semestre 2008

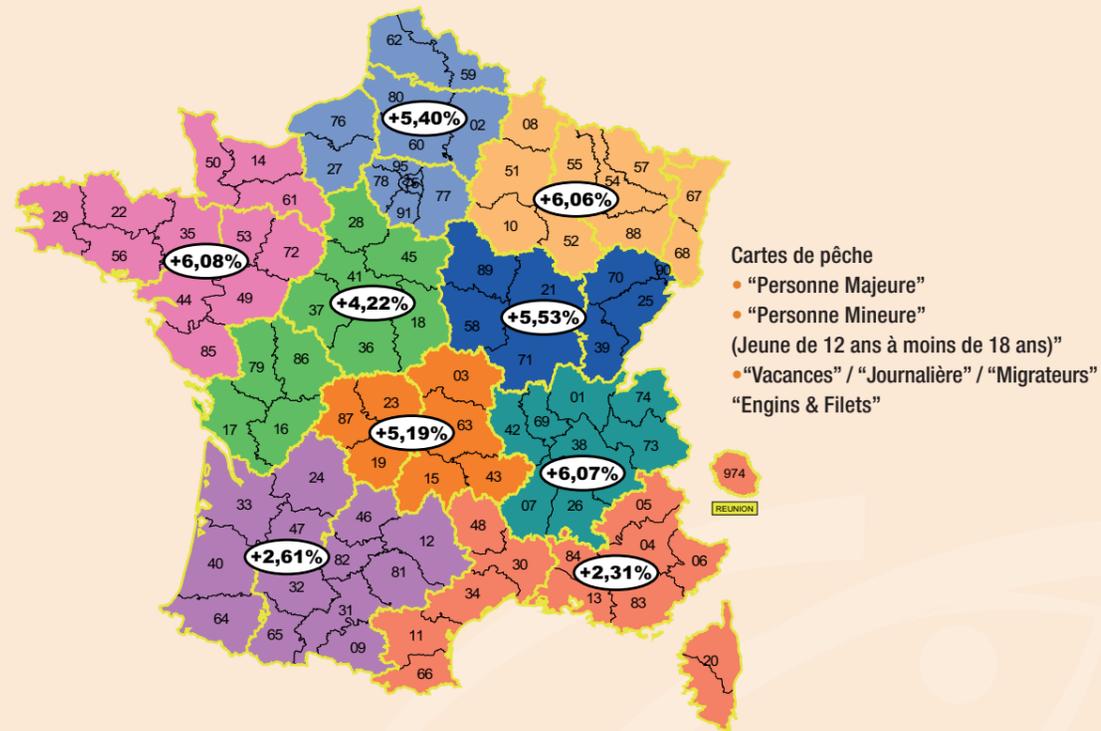
synthèse des plans locaux et national sera effectuée en second semestre 2008.

Fin 2008

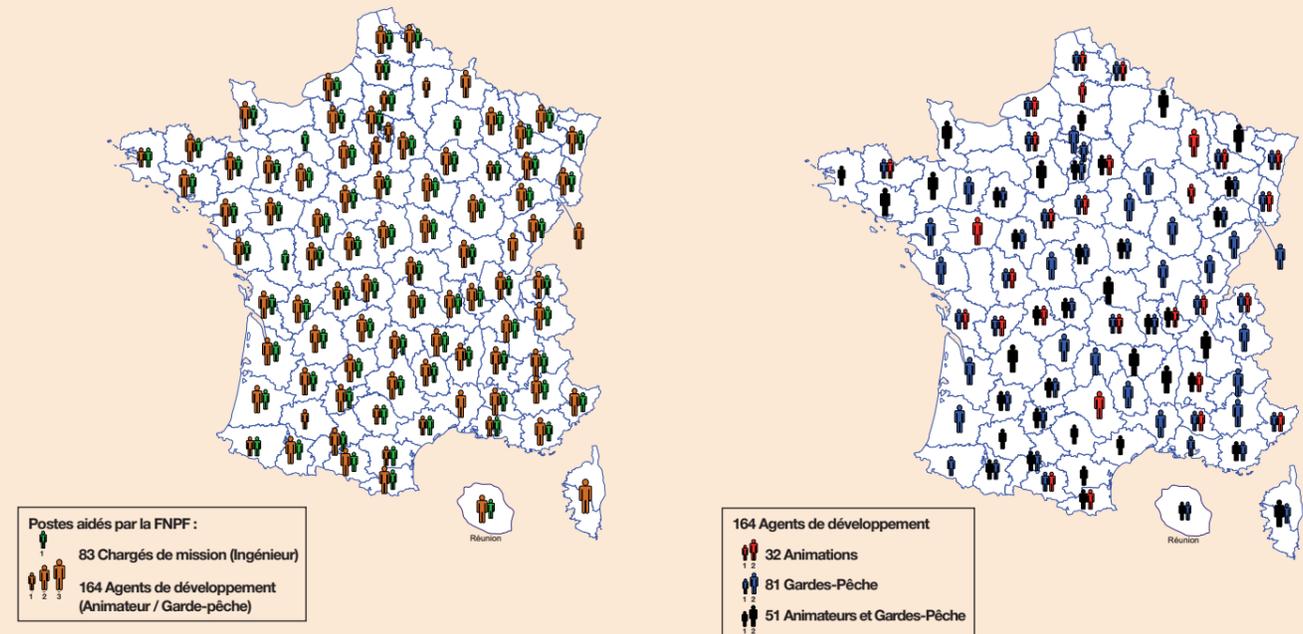
rendu à la Commission européenne.

Évolution des ventes de CPMA 2006/2007 (CPMA : Cotisation Pêche Milieu Aquatique)

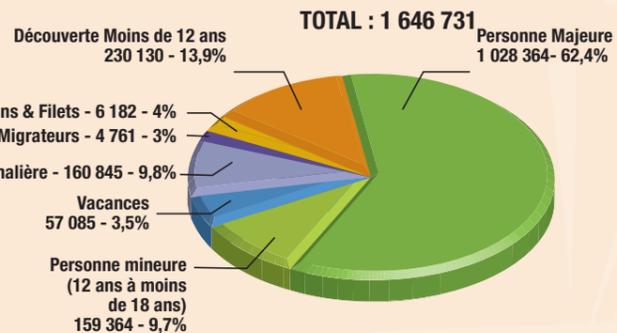
2007 aura été une année encourageante si l'on en juge la vente de cartes de pêche : après quatorze ans de régression, le nombre de pêcheurs a réaugmenté. On comptait en effet, hors plan d'eau, 1 405 658 pêcheurs à la fin de l'an passé, soit une augmentation de 4,86 % en un an.



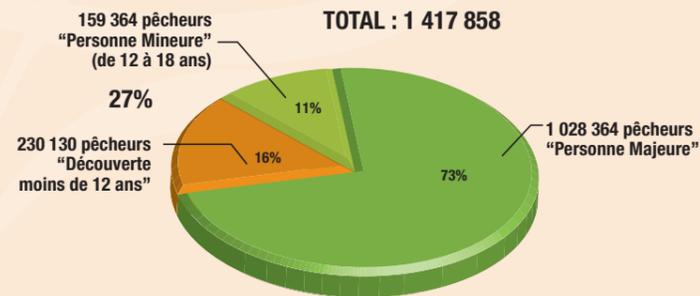
Répartition des postes aidés par la Fédération Nationale de le Pêche en France au 31 décembre 2007



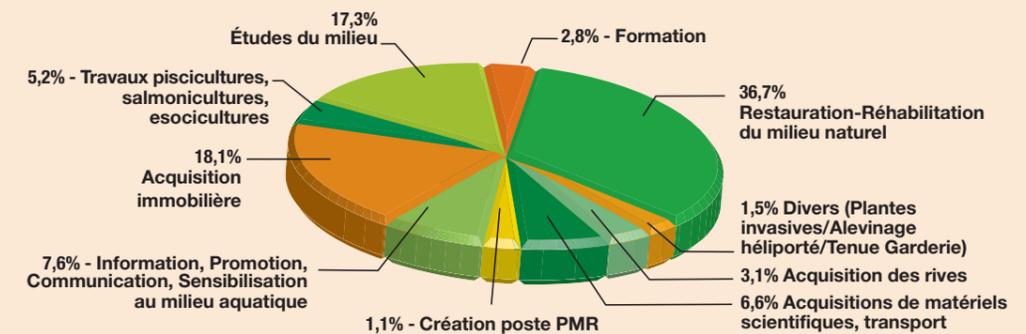
> Répartition des ventes en 2007 de CPMA (Cotisation Pêche Milieu Aquatique)



> Répartition en 2007 des cartes pêche "Personne majeure", "Personne mineure" et "Découverte moins de 12 ans"



Subventions pour actions des collectivités piscicoles au 31 décembre 2007



Grand témoin Julien Daguillanes



Equipe de France, 3^e au championnat du monde par équipe en Nouvelle-Zélande.



Apprentissage de la technique du lancer d'un jeune lors d'une journée "chasse pêche montagne en pays Toy" en 2006 (Sazos, Hautes-Pyrénées).



Brochet de 86 cm pris l'an dernier à la Mouche sur le plan d'eau d'Iktus à Pau.

> Portrait

Palmarès aux championnats internationaux de pêche à la mouche

2005 (Suède)
Champion du monde par équipe

2006 (Portugal)
Vice-champion du monde par équipe

2006 (Slovénie)
4^e en individuel
au Championnat d'Europe

2007 (Finlande)
Champion du monde par équipe ;
6^e en individuel

2008, du 15 mars au 5 avril
(Nouvelle-Zélande)
Vice-champion du monde
en individuel ; 3^e par équipe



C'est la qualité des eaux qui reste prioritaire

Il y a quelques jours, Julien Daguillanes revenait du championnat du monde en Nouvelle-Zélande avec une place de troisième par équipe et un titre de vice-champion du monde en individuel à seulement vingt-six ans. Mais son palmarès ne date pas d'hier. Pêcheur à la mouche de niveau international, il nous raconte comment à l'âge de neuf ans il a commencé en famille à taquiner le poisson.

Il partage avec nous sa passion et son envie de promouvoir l'image de la pêche, notamment auprès des jeunes générations. Car son action ne se limite pas à l'activité de loisir mais à la préservation des milieux aquatiques et de l'environnement en général.

Pêche Mag : D'où vous vient cette passion ?
Julien Daguillanes : C'est de famille... Mon père était et est toujours un vrai passionné. Il m'emmenait souvent au bord de l'eau dès ma petite enfance, avec l'envie de m'apprendre, de côtoyer la nature, d'observer la surface de l'eau, la réaction du poisson... La télé, les consoles de jeux, c'était pas trop mon truc ; je leur préférais le calme, la détente, le plein air. Et puis, c'est vite devenu un "sport". A douze ans, je m'inscrivais à mes premiers championnats des jeunes.

Pêche Mag : Comment pensez-vous qu'il faille amener les jeunes à la pêche ?
Julien Daguillanes : Il faut les accompagner le long des rivières et des lacs. Une fois qu'ils y ont goûté, ils veulent y retourner. Ce qui bloque au début, c'est l'a priori autour de l'image du pêcheur, qui passerait son temps à attendre, assis sur son dépliant, avec d'un côté la glacière et de l'autre la canne à pêche posée...

“
Priorité des priorités :
préservier la qualité des eaux,
des berges, et se soucier de
toutes les formes d'aménagement
des cours d'eaux
”

La pêche est bien entendu une école de patience, mais ce peut être un vrai sport, à la fois au plan physique et psychique. Nous pouvons en effet marcher des heures sur les berges ou dans l'eau, enjamber des obstacles, parfois même nager d'une rive à l'autre dans une eau à moins de 15°C. En plein vent ou sous un soleil de plomb... La concentration joue un grand rôle dans notre réussite et la persévérance, ça se travaille...

Pêche Mag : Que faudrait-il entreprendre pour faire évoluer l'image de la pêche ?
Julien Daguillanes : Aux Etats-Unis, par exemple, la pêche est une vraie sortie en famille. Le contact avec la nature et le retour de l'environnement font de la pêche une bonne occasion de détente. L'aspect "statique" peut convenir à certains, mais il faut aussi montrer toute la diversité des modes de pêche, selon les régions,

les cultures locales... Bref, il faut les emmener à la pêche, les accompagner. Pour ma part, je n'hésite pas à participer aux animations locales, aux sorties "jeunes". Mes résultats sportifs sont un bon vecteur pour susciter des vocations.

Pêche Mag : Et auprès des femmes ?
Julien Daguillanes : La mouche est une pêche qui tente les femmes mais qu'elles connaissent mal : il n'y a pas que les asticots, ou les poissons accrochés à l'hameçon ! La pêche à la mouche en l'occurrence n'abîme pas le poisson. Comme pour les jeunes, le "no kill" (le fait de relâcher le poisson après l'avoir attrapé) est une attitude qui convainc et qui est en plein développement ; la gestuelle et la technique du lancer en font un art ! En outre, le montage des mouches est une activité qui fait appel à l'imagination, l'esthétique, la confection manuelle... Les femmes sont très douées !

Pêche Mag : Le grand public connaît peu l'intervention des pêcheurs en dehors du "poisson"...
Julien Daguillanes : En effet. Il faut faire connaître nos nombreuses actions sur la

formation et la sensibilisation des divers publics à la sauvegarde des milieux biologiques. Nous agissons directement aussi sur l'environnement. En particulier, les aménagements dus aux barrages hydroélectriques et les risques de pollutions font l'objet de toute notre attention. Nous agissons d'abord sur la qualité de l'eau, la préservation des milieux aquatiques. Le patrimoine piscicole n'en est que le révélateur... Je me souviens d'un camion de soude qui s'est renversé sur une route des Pyrénées : plus de cinq kilomètres de rivière ont été anéantis, insectes, faune et flore aquatiques... Tout y est passé !

Pêche Mag : Comment préserver alors le "patrimoine piscicole" ?
Julien Daguillanes : Même si la qualité de l'eau est satisfaisante, il faut penser tout de même à protéger aussi le poisson des "prédateurs" que nous sommes, en augmentant la taille de capture (laisser aux poissons la possibilité de se reproduire au moins une fois avant d'autoriser sa capture) et en diminuant le nombre de prises. Mais c'est la qualité des eaux qui reste prioritaire...

Plusieurs championnats

- 4 catégories : minimes, cadets, juniors et séniors
- 3 divisions nationales :
- des centaines de pêcheurs au niveau régional
- une soixantaine de pêcheurs en 2^e division
- une quarantaine de pêcheurs en 1^{re} division
- Le championnat de France distingue deux équipes :
- 6 pêcheurs en équipe B (niveau européen)
- 6 pêcheurs en équipe A (niveau international)
- Il existe un championnat de France féminin regroupant une vingtaine de participantes.
- Pêcheurs renommés
- Pascal Cognard, trois fois champion du monde en individuel
- Jacques Boyko, sept fois champion du monde par équipe (capitaine)

La pêche à la mouche, une tradition Française

Les championnats du monde qui se déroulent en Nouvelle-Zélande regroupent cent-dix compétiteurs venant de vingt-deux pays. La France (sept fois championne du monde ces onze dernières années) a une longue tradition de pêche à la mouche, mais les Italiens, les Tchèques, et les européens en général sont des concurrents de haut niveau. En France, le poisson est plus rare et plus difficile ; les fédérations sont organisées, les sélections très strictes ; les parcours et épreuves diversifiés (lacs, rivières de montagne, montage de mouches, montage de ligne etc.). C'est toute une infrastructure, une culture, un esprit d'équipe etc.



Nominations 2007

- **Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres Pierre Lacroix (président)** remplace M. Philippe Petiteville
- **Fédération française de la pêche à la mouche et au lancer Philippe Caillet (président)** remplace M. Jean-Paul Belval
- **Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Saône-et-Loire M. Yves Soullier (nominations 2007)** remplace M. Robert Dubriont
- **Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Eure M. Jean-Paul Laroche (président)** remplace M. Richard Chojecki

Apprendre à pêcher grâce au site Internet

Newsletter

Le site Internet évolue encore cette année ! Après sa mise en ligne début mars 2007, il continue à se développer. Aujourd'hui, petits et grands peuvent connaître les dates, les lieux et les horaires des Ateliers Pêche Nature* en France, afin de découvrir la pêche et les milieux aquatiques.

Suite logique du site Internet, c'est une "News letter" qui vient de voir le jour à la Fédération Nationale de la Pêche en France. Le principe ? Les pêcheurs ou non pêcheurs, qui s'inscrivent sur le site Internet, reçoivent ce petit bulletin d'informations via leur mail. Date des grands événements, nouvelles réglementations mais aussi l'actualité de la pêche et de la FNPF, cet outil permet d'informer le grand public et les membres d'associations de pêche. Quant au site lui-même, un nouveau service est mis en place depuis début mai 2008. L'annuaire des Ateliers Pêche Nature est désormais en ligne. Grâce à cet annuaire, l'internaute peut trouver la liste des Ateliers Pêche Nature (atelier où enfants et adultes peuvent apprendre

à pêcher) dans chaque département mais aussi les détails sur les animations proposées et le public concerné par ces derniers. Autant d'informations bien utiles quand on veut apprendre à pêcher mais que l'on ignore à quelle porte frapper ! Retrouvez l'actualité de la pêche en France, les coordonnées des fédérations départementales de Pêche et de protection du milieu aquatique, l'historique de la FNPF et la réglementation pêche, sur le site internet de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de protection du milieu aquatique www.federationpeche.fr

* Ludiques les ateliers Pêche Nature remplacent les anciennes écoles de pêche. Lors de ces moments de découverte, les enfants mais aussi les adultes apprennent à pêcher et à comprendre le milieu aquatique qui les entoure.



Glossaire

| | |
|---------------------------------------|---|
| AAPPMA | Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique |
| Amphihaline (ou amphibiote) | Poisson passant au cours de sa vie de l'eau douce à l'eau salée (et inversement) ; voir aussi holobiotique |
| Anadrome (migration) | Migration vers l'amont espèce remontant les cours d'eau pour se reproduire |
| Anthropique | Dû à l'action de l'Homme |
| Benthique (faune) | Organismes aquatiques vivant au fond de l'eau, sur le lit de la rivière... |
| Catadrome (migration) | Migration vers l'aval (espèce) espèce dévalant les cours d'eau pour se reproduire en mer |
| CATER | Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (hébergés par les conseils généraux) |
| Chabot | petit poisson de fond à large tête vivant dans les blocs et les pierres des rivières courantes |
| CIEM | Conseil International pour l'Exploration de la Mer |
| CITES | Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou Convention de Washington |
| CNE | Comité National de l'Eau |
| COGEPOMI | COmité de GEstion des POissons Migrateurs |
| CRE | Crontrat Restauration-Entretien |
| DCE (station) | Directive Cadre sur l'Eau |
| DDAF | Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt |
| Dépensatoire (mécanisme) | La population visée n'a plus le niveau suffisant pour assurer sa pérennité en ne faisant face qu'à la mortalité naturelle, sans prendre en compte les mortalités anthropiques |
| Dévalaison | Déplacement vers l'aval ; voir montaison |
| DRAM | Direction Régionale des Affaires Maritimes |
| Estuarienne (buse) | Construction béton par laquelle la rivière se jette en mer (un clapet est positionné à l'intérieur et empêche la mer de remonter dans les basses vallées tout comme elle empêche la remontée des poissons migrateurs) |
| Etiage | Plus bas niveau des eaux ; baisse périodique du niveau d'un cours d'eau |
| FNPF | Fédération Nationale de la Pêche en France |
| Frayère | Lieu de ponte et de fécondation des œufs des poissons |
| GRISAM | Groupe d'Intérêt Scientifique pour les Amphihalins |
| Halieutique | Qui concerne la pêche |
| Holobiotique | Espèce de poisson ne vivant que dans un seul et même milieu ; voir amphibiote |
| Intrants | Substances apportées tels que engrais, produits phytosanitaires... |
| IOTA | Installations, Ouvrages, Travaux et Activités |
| LEMA | Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (31/12/2006) |
| Marnage | Amendement de la terre par apport de marne ; se dit aussi de l'amplitude maximale entre haute et basse mer... |
| Montaison | Déplacement vers l'amont ; voir dévalaison |
| No kill | Technique de pêche qui consiste à ne pas tuer le poisson, et le remettre à l'eau |
| ONEMA | Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques |
| Panmictique | Population dont tous les géniteurs ont une chance égale de se reproduire avec n'importe quel autre géniteur |
| PDPG | Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles |
| PDPL | Plan Départemental pour la Promotion et le développement du Loisir pêche |
| PNR | Parcs Naturels Régionaux |
| Radiers | Revêtement, fondation, plate-forme, recouvrant le sol d'une construction hydraulique, protégeant contre le travail de l'eau |
| RCS | Réseau de Contrôle et Surveillance |
| RMA | Redevance Milieu Aquatique (due par les pêcheurs titulaires de la carte annuelle) |
| SDAGE | Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau |
| Salmonicole | Truite, ombre... (rivières salmonicoles : rivière où l'espèce repère est la truite, ou abrite des espèces appartenant aux salmonidés : saumon, truite, ombre,...) |

Le Magazine **PÊCHE** Mag est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France 17 rue Bergère - 75009 Paris - France
 • Directeur de la publication : Claude Roustan
 • Responsable de la publication : Diane Lesage / Julie Miquel
 • Rédaction : Laurent Jessenne
 • Conception et réalisation : Images et Formes
 • Imprimé en France - "ISSN en cours"
 • Dépôt légal : mai 2008



28 juin. Tel père, tel fils

” Rien de tel
que l'eau douce
pour se ressourcer
en famille



Où aller pour passer de formidables journées en famille ? C'est tout simple, allez à la pêche ! Du pêcheur en herbe à l'expert éclairé, chaque génération est sûre d'y trouver son plaisir. Toujours au cœur d'une nature authentique et enrichissante, où chacun et chacune peut se ressourcer et se distraire en toute liberté. Suggestion : emmenez aussi les copains de vos enfants, ce sera encore plus sympa ! Que de bons moments à vivre ensemble, que de souvenirs à partager ! Vous verrez : à la pêche, les journées passent bien trop vite. Pour tout renseignement : www.federationpeche.fr